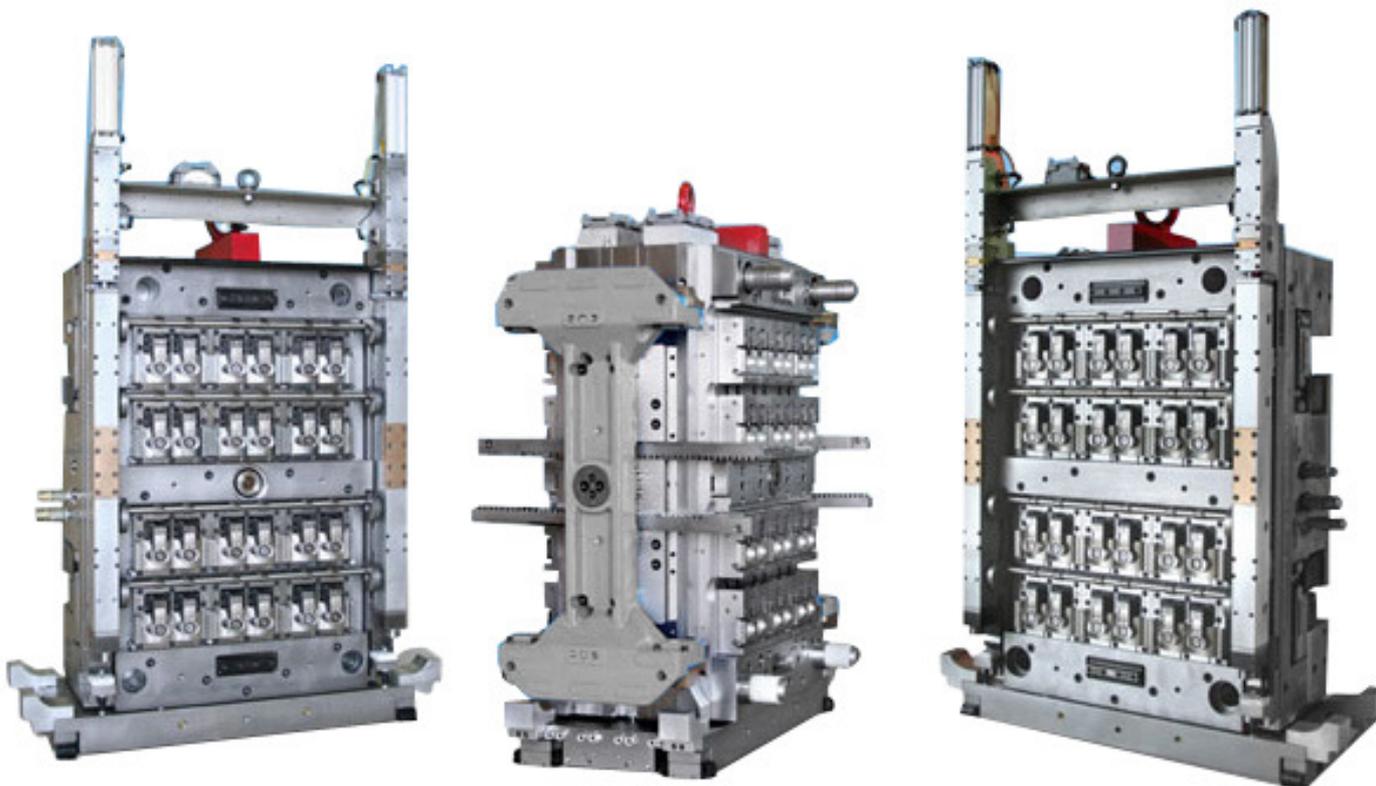




**CONCEPTION ET FABRICATION DE MOULES POUR
L'INJECTION DES MATIERES PLASTIQUES**

Rapport Annuel 2007



Zone artisanale – B.P. 15
53440 MARCILLE-LA-VILLE (FRANCE)
Tél : +33 (0)2 43 00 71 22 – Fax : +33 (0)2 43 00 65 20
http : www.ermo-group.com
E-mail : finance@ermo-group.com
Code ISIN : FR0000063950



ERMO
Société anonyme au capital de 2 860 004,76 euros
Siège social : Zone Artisanale – 53 440 Marcillé La Ville
RCS MAYENNE B 316 514 553
Exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus

COMPTES CONSOLIDÉS

• Rapport de gestion du groupe	p.	3
• Bilan consolidé	p.	9
• Résultat consolidé	p.	11
• Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p.	12
• Tableau des flux de trésorerie	p.	13
• Annexe aux comptes consolidés	p.	14
• Travaux du conseil d'administration et procédures de contrôle interne	p.	28
• Attestation du rapport financier annuel	p.	36
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.	37

COMPTES SOCIAUX

• Rapport de gestion	p.	40
• Bilan	p.	46
• Résultat	p.	48
• Annexe aux comptes sociaux	p.	50
• Tableau de financement	p.	61
• Rapport général des commissaires aux comptes	p.	63
• Rapport spécial sur les conventions réglementées	p.	65
• Résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire	p.	68
• Résultats des cinq derniers exercices	p.	74



COMPTES CONSOLIDES



RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

1- COMPTES CONSOLIDES

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007 ressort à 21 639,4 K€ contre 19 570 K€ au 31 décembre 2006, soit une hausse de 10,57%.

Nous avons maintenu notre stratégie de développement des technologies multi empreintes, hautes cadences, mono et multi matières, parois fines et moules à étages, nous avons renforcé notre position sur les secteurs porteurs et émergents tels que l'emballage, le bouchon ou le médical. Néanmoins ce développement ne compense pas encore en volume l'érosion des marchés traditionnels.

Les subventions d'exploitation se sont élevées à 191,2 K€ contre 57,9 K€ en 2006.

Les reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, et autres produits ont représenté 443,5 K€ contre 357,3 K€ sur le précédent exercice.

Les autres produits d'exploitation ont atteint 634,8 K€ en 2007 contre 462 K€ l'an passé.

Les achats consommés ont cru à 5 319,4 K€ contre 4 207,7 K€ en 2006, soit +26%.

En revanche, les charges de personnel ont diminué à 9 150,2 K€ contre 9 319,6 K€ sur l'exercice précédent.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de façon significative à 4 799,7 K€ contre 3 657,7 K€ soit une variation de +31,22%

Les impôts et taxes s'élèvent à 745,7 K€ contre 880,9 K€ l'exercice précédent; les dotations aux amortissements des immobilisations et charges à répartir sont stables à 2 326,7 K€ contre 2 364,6 en 2006 ; les dotations et provisions sur actif circulant s'élèvent à 17,6 K€ contre 24,5 K€. Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 298,7 K€ contre 182,6 K€. Les dotations aux amortissements et provisions sont stables à 2 643,1 K€ contre 2 571,8 K€ ; les autres charges et produits non récurrents s'élèvent à 166,2 K€ contre - 1 K€.

Le résultat opérationnel est en redressement, qui fait ressortir une perte de 217,8 K€ contre une perte de 607 K€ en 2006.

Les produits des autres valeurs mobilières s'élèvent à 46,2 K€.

Les autres intérêts et produits assimilés se montent à 266,5 K€ contre 188,8 K€ en 2006. Les différences positives de change ressortent à 37,6 K€ tandis que les produits financiers sont en forte hausse à 350,4 K€ contre 195,3 K€. Les intérêts et charges assimilées représentent 249 K€ contre 193,5 K€. Les différences négatives de change ressortent à 0,9 K€ contre 18,2 K€. Les charges financières sont de 250 K€ contre 214,4 K€ en 2006.



Le résultat courant des entreprises intégrées est déficitaire de 117,4 K€ contre une perte de 626 K€ sur l'exercice précédent.

Après prise en compte de l'impôt sur les résultats (-143,4 K€) et des intérêts minoritaires (0,3 K€), **le résultat net part du groupe est un bénéfice de 25,6 K€ contre une perte de 587,9 K€ en 2006.**

Par ailleurs, le groupe a conduit une politique d'investissements encore soutenue sur l'exercice : plus de 2 000 K€.

La trésorerie nette au 31 décembre 2007 est de 6 582 K€.

Le Groupe conserve son autonomie financière : les dettes financières représentent 52.79 % des capitaux propres de l'ensemble consolidé contre 59,66 % au 31 décembre 2006.

2- LES RESULTATS 2007 DE NOS FILIALES :

En France :

FREE INDUSTRIE

La société FREE INDUSTRIE renoue cette année avec les bénéfices après deux exercices déficitaires. Son chiffre d'affaires, constitué essentiellement de prestations de services qu'elle dispense au groupe, s'est élevé à 2 741,6 K€ contre 2 592,3 K€ au 31/12/2006, en hausse de 5,8%, et son résultat est un bénéfice de 85,9 K€ contre un déficit de 165,8 K€ en 2006. Les charges ont globalement diminué durant cet exercice (-9%) de même que l'effectif moyen (34 contre 36). Ainsi les ratios techniques mettent en évidence l'amélioration de la marge globale et de l'EBE comparés aux deux derniers exercices. A noter que la société est arrivée au terme de ses échéances de crédit bail. L'immeuble social a été acquis au premier semestre 2008.

TECHMO 61

Son chiffre d'affaires s'est élevé à 2 167,5 K€ contre 2 246,9 K€ en 2006 Il est relativement stable sur les 3 dernières années. Son résultat net s'élève à 19,7 K€ contre 9 K€ à fin 2006 mais n'a pas retrouvé les performances précédentes : 96,6 K€ pour l'année 2005. Le résultat d'exploitation, en perte de 15,8 K€ contre une perte de 97,9 K€ en 2006 met en évidence une nette diminution des charges (-10,4%), mise à part la dotation aux provisions pour risques et charges. Les investissements se maintiennent à un haut niveau (+ 360,3 K€).

3MO

Cette société est à ce jour en cours de dissolution suite à la cession de son fonds de commerce en janvier 2008. Son chiffre d'affaires 2007 est en retrait de 4,1% à 3 979 K€ contre 4 149 K€ en 2006. Son résultat net est une perte de 455,8 K€ contre une perte de 215,4 € en 2006, résultat qui ne prend pas en compte le prix de la cession, intervenue sur l'exercice 2008.



MOLDS HIGH TECH 2000

Son chiffre d'affaires qui atteint 2 247,3 K€ est en forte hausse (+ 33%) comparé à celui de l'an passé 1 689,1 K€. Ce niveau de chiffre d'affaires renoue avec ceux précédant 2006. Le résultat net 2007 s'élève à 74,4 K€ contre 21,5 K€ en 2006. La société a maintenu un haut niveau d'investissements (+ 365,3 K€) et de dotations aux amortissements (211 K€) soutenu.

MOULINDUSTRIE

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007, la société s'est rapprochée de ses niveaux de résultats antérieurs : le chiffre d'affaires a augmenté de 19,7% à 7 941,5 K€ et son résultat s'élève à 218,6 K€. Néanmoins l'exercice clos en 2006 faisait ressortir un chiffre d'affaires de 6 636,9 K€ et une perte de 28,3 K€ principalement due à la constitution de fortes provisions sur immobilisations et sur charges exceptionnelles. En 2007, la société a maintenu une politique d'investissements élevée: l'accroissement des immobilisations corporelles se monte à 771,6 K€.

CARAU (société civile immobilière)

Son chiffre d'affaires provenant essentiellement de la location de son patrimoine immobilier, s'est élevé à 303,3 K€, contre 289,1 K€ en 2006, et son résultat est un bénéfice de 89,9 K€ contre un résultat positif de 44,8 K€ en 2006.

A l'étranger :

ERMOSOGA

Son chiffre d'affaires est de 4 151 KPLN et le résultat est bénéficiaire de 94 KPLN sur 2007 contre un chiffre d'affaire de 3 668,6 KPLN sur l'exercice 2006 avec une perte de 497,7 KPLN. Les difficultés en terme d'organisation du travail et de structuration du management ont encore pesé sur l'exercice 2007 mais les mesures prises en fin d'exercice devraient porter leurs fruits sur les résultats 2008.

ERMO NORTH AMERICA

Son chiffre d'affaires est de 193,3 Kcad contre 181 Kcad en 2006 et son résultat est bénéficiaire de 2,4 Kcad contre une perte de 1,8 Kcad en 2006.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan qui vous est remis.

3- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2007 a été marqué par les opérations de désengagements de notre filiale 3MO qui ont conduit à la cession de son fonds de commerce à effet du 1^{er} janvier 2008 pour un montant de 500 K€.



4- FACTEURS DE RISQUES

Le groupe ERMO conduit une politique de gestion des risques de l'entreprise dans l'objectif de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients et de son environnement. Cette politique s'appuie sur une hiérarchisation des problématiques en fonction de leur niveau d'occurrence et de leur impact économique pour le Groupe.

- **INFORMATION DES ACTIONNAIRES SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Les activités du groupe n'engendrent pas de risque spécifique sur l'environnement.

Les déchets produits par l'activité de l'entreprise sont triés, stockés ou traités de la manière suivante :

Les copeaux d'acier sont stockés dans des bennes puis récupérés par une société extérieure agréée pour le traitement de ces déchets.

Les eaux usagées, les lubrifiants sont stockés dans des containers spécifiques et sont récupérés par une société agréée pour leur traitement.

En l'absence de risque spécifique, il n'a été comptabilisé aucune provision ni garantie en matière d'environnement sur l'exercice 2007.

- **RISQUES LIES A LA CONJONCTURE ET AUX FACTEURS GEOPOLITIQUES**

L'activité de production de moules est sensible aux cycles de l'activité économique en général et de l'industrie en particulier.

La présence du Groupe dans un nombre limité de pays (France, Pologne) ou dans le cadre d'une structure flexible (Etats-Unis) limite son exposition aux risques géopolitiques.

- **LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS**

A la connaissance de l'entreprise, aucun litige ou fait exceptionnel n'est susceptible d'avoir des incidences sur l'activité et les résultats des entreprises.

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des passifs est indiquée en annexe des comptes consolidés.

- **RISQUES DE MARCHES**

De par ses implantations (Europe et France principalement) le Groupe est faiblement exposé aux risques de changes.



Les pertes latentes sur change font l'objet d'une provision pour risques. Ainsi qu'il est présenté en note 6 de l'annexe des comptes sociaux, les immobilisations financières de la SA ERMO incluent une créance rattachée à une participation d'un montant de 2 351,6 PLN, soit 609,2 K€ (coût historique). Au passif du bilan figure un emprunt d'un montant de 609,2 K€ souscrit auprès d'un établissement de crédit et d'échéances identiques à celle de la créance rattachée. La société ERMO a effectué avec ledit établissement une opération d'échange de devises (SWAP) afin de couvrir le risque de change associé à cette opération.

En ce qui concerne les risques financiers, le Groupe conduit une pratique centralisée des risques de taux et de liquidités. Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés.

Le taux moyen d'intérêt servi aux dettes contractées ressort à 3,70 %. La part des emprunts à taux variables est de 42 % par rapport à ceux contractés à taux fixes.

- **ASSURANCES ET MAITRISE DES RISQUES**

Le groupe conduit une politique de maîtrise des risques et de souscription de couverture d'assurance au niveau consolidé. Des contrats ont été souscrits avec des assureurs de premier plan. Par ailleurs, des polices d'assurance particulières peuvent être souscrites pour des risques spécifiques.

Les principales couvertures d'assurance au niveau groupe sont les suivantes :

Assurance Responsabilité Civile :

Le plafond de garantie a été fixé à 3 050 000 euros par sinistre et par an.

Assurance Dommages aux biens et Pertes d'Exploitation :

La police Multirisques Industrielle du Groupe garantit l'ensemble des unités tant pour les garanties de dommages aux biens que pour les Pertes d'Exploitation.

Le montant global des garanties sur l'ensemble des biens immobiliers s'élève à 6 300 000 euros et à 32 150 000 euros pour le matériel.

De nombreuses extensions de garanties ont été souscrites notamment sur les moules en cours de fabrication et / ou confiés par des tiers pour entretien et réparation qui sont garantis à hauteur de 5 000 000 euros (1^{er} risque par établissement).

La police Pertes d'Exploitation a été souscrite pour une période de 18 mois d'indemnisation. Le montant de la garantie s'élève à 22 000 000 euros.

Une police spécifique a été souscrite pour le Bris de machines garantissant notamment le matériel sensible d'Usinage à Grande Vitesse.



5- PERSPECTIVES

Le désengagement progressif du groupe sur les marchés traditionnels se poursuit et devrait encore impacter les résultats de l'exercice 2008. Nous maintenons notre positionnement sur le développement des technologies de pointe et de l'innovation (moules bi-matières avec intégrations technologiques).

La politique d'investissements soutenue depuis plusieurs années nous donne les moyens de cette stratégie.

Nous renforçons par ailleurs nos actions commerciales sur les zones Amérique, Mexique et Inde dans un contexte difficile de parité euro/dollar et de variation du prix des énergies.

Le Conseil d'Administration



BILAN CONSOLIDE ACTIF (EUR)	Brut	31/12/2007		31/12/2006
		Amort. Prov.	Net	Net
ECARTS D'ACQUISITION	368 839	322 122	46 716	-
Concessions, brevets, licences	676 556	649 815	26 740	87 623
Fonds commercial	0	-	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 116	1 067	3 049	3 049
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	680 672	650 883	29 790	90 672
Terrains	402 392	61 066	341 326	342 622
Constructions	5 578 907	2 710 742	2 868 165	3 007 897
Installations techniques, matériel et outillage	21 525 338	15 843 774	5 681 565	5 946 526
Autres immobilisations corporelles	1 918 244	1 502 173	416 070	450 366
Immobilisations en cours	2 557	-	2 557	64 698
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 427 437	20 117 755	9 309 683	9 812 109
Participations	24 063	1 063	23 000	0
Créances rattachées aux participations	270 190	248 240	21 950	14 017
Prêts	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 298	-	5 298	5 298
Autres immobilisations financières	8 909	-	8 909	186 292
Impositions différées	692 636	-	692 636	447 893
ACTIFS FINANCIERS NON COURANT	1 001 096	249 303	751 794	653 502
ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	2 851 414	1 970 806	880 608	
ACTIF NON COURANT	34 329 458	23 310 869	11 018 590	10 556 283
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	184 064	184 064	-	-
Stocks de matières premières et consommables	224 014	-	224 014	218 620
Stocks de produits finis	-	-	-	-
STOCKS	224 014	-	224 014	218 620
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	7 911 799	27 708	7 884 091	6 606 664
Avances et Acomptes	84 829	-	84 829	99 301
Actif d'impôt (exigible)	284 698	-	284 698	561 768
Autres créances	1 166 772	-	1 166 772	1 006 470
Charges constatées d'avance	53 143	-	53 143	40 937
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGUI	1 589 443	-	1 589 443	1 708 477
TRESORERIE	6 589 521		6 589 521	7 223 953
ACTIF COURANT	16 498 841	211 772	16 287 068	15 757 713
TOTAL ACTIF	50 828 299	23 522 641	27 305 658	26 313 996



BILAN CONSOLIDE PASSIF (EUR)	31/12/2007	31/12/2006
Capital	2 860 005	3 000 000
Primes liées au capital	430 945	713 461
Ecart de conversion	- 100 132	- 44 772
Réserves et résultat consolidés	8 436 155	8 050 504
<i>Dont résultat net de l'exercice</i>	<i>25 684</i>	<i>- 587 977</i>
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	11 626 973	11 719 194
Intérêts minoritaires	7 712	63 965
<i>Dont Intérêts minoritaires dans le résultat</i>	<i>326</i>	<i>- 4 807</i>
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	11 634 685	11 783 159
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	476 343	488 030
Emprunts et dettes auprès des établissements de Crédit	4 117 380	5 150 078
Emprunts et dettes financières diverses	1 800	1 800
DETTES FINANCIERES LONG TERME	4 119 180	5 151 878
IMPOSITIONS DIFFEREES	1 475 192	1 547 282
PASSIFS LIES AUX ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES	61 912	
TOTAL PASSIF NON COURANT	6 132 627	7 187 189
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS (1)	2 022 459	1 877 461
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 565 633	2 593 185
Dettes fiscales et sociales	2 538 369	2 326 961
Dettes sur immobilisations	451 318	341 742
Autres dettes	888 970	23 012
Produits constatés d'avance	71 596	181 285
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	3 950 254	2 873 001
TOTAL PASSIF COURANT	9 538 345	7 343 648
TOTAL PASSIF	27 305 658	26 313 996

(1) dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque

7 849

-



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EUR)	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
Ventes de marchandises	134 653	4 927
Production vendue de biens	15 745 307	14 237 338
Prestations de services	5 759 517	5 327 757
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 639 476	19 570 022
Production stockée	0	0
Production immobilisée	-	46 838
Subventions d'exploitation	191 282	57 794
Reprises sur amort. et prov. , transfert de charges, autres ppts	443 590	357 397
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	634 872	462 030
ACHATS CONSOMMES	5 319 499	4 207 746
CHARGES DE PERSONNEL	9 150 292	9 319 675
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 799 775	3 657 705
IMPOTS ET TAXES	745 740	880 919
Dot. amort. Immobilisations et charges à répartir	2 326 729	2 364 676
Dot. prov. sur actif circulant	17 649	24 594
Dot. prov. pour risques et charges	298 770	182 620
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 643 147	2 571 889
AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON RECURRENTS	166 263	- 1 052
RESULTAT OPERATIONNEL	- 217 842	- 606 935
Produits financiers sur participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières	46 221	-
Autres intérêts et produits assimilés	266 562	188 815
Différences positives de change	37 616	6 503
Reprises sur amort. et prov.	0	24
Produits des cessions de valeurs mobilières	-	-
PRODUITS FINANCIERS	350 400	195 343
Dotation financière aux amortissements et provisions	-	2 666
Intérêts & charges assimilées	249 046	193 580
Différences négatives de change	963	18 234
CHARGES FINANCIERES	250 009	214 481
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	- 117 451	- 626 074
IMPOTS SUR LES RESULTATS	- 143 462	- 33 290
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	26 010	- 592 784
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	26 010	- 592 784
INTERETS MINORITAIRES	326	- 4 807
RESULTAT NET - PART DU GROUPE (*)	25 684	- 587 977
(*) dont résultat de l'activité destinée à être cédée	- 341 155	

Résultat par action	0,01	- 0,31
Résultat dilué par action	0,01	- 0,31



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES PART DU GROUPE (EUR)

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Autres	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Situation au 31/12/2005	3 000 000	713 461	8 319 162	489 487	- 37 794	12 484 316	68 772	12 553 088
Résultat au 31/12/2004			489 487	- 489 487		-		-
Distributions de l'entreprise consolidante			-			-		-
Variation des écarts de conversion			-		- 6 978	- 6 978	-	- 6 978
Augmentation de capital	-		-			-		-
Résultat au 31/12/2005				- 587 977		- 587 977	- 4 807	- 592 784
Acq. int. minoritaires			-			-		-
Impact act. prop. voie d'annulation			- 170 167			- 170 167		- 170 167
Var. int. minoritaires négatifs			-			-		-
Autres variations			-			-		-
Situation au 31/12/2006	3 000 000	713 461	8 638 481	- 587 977	- 44 772	11 719 194	63 965	11 783 159
Résultat au 31/12/2006			- 587 977	587 977		-		-
Distributions de l'entreprise consolidante			-			-		-
Variation des écarts de conversion			-		- 55 359	- 55 359	-	- 55 359
Augmentation de capital	-		-			-		-
Réduction de capital	- 139 995	- 282 517				- 422 512		- 422 512
Résultat au 31/12/2007				25 684		25 684	326	26 010
Acq. int. minoritaires						-	- 56 579	- 56 579
Impact act. prop. voie d'annulation			359 966			359 966		359 966
Var. int. minoritaires négatifs			-			-		-
Autres variations			-			-		-
Situation au 31/12/2007	2 860 005	430 945	8 410 470	25 684	- 100 131	11 626 973	7 713	11 634 686



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EUR)

NATURE DES FLUX	31/12/2007	31/12/2006
I. FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	26 010	- 592 784
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements et provisions (1)	2 431 955	2 586 738
Variation des impôts différés	- 319 733	124 000
Plus values de cession nettes d'impôt	- 59 661	- 72 798
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	2 078 571	2 045 157
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		
Stocks	131 188	- 77 350
Créances d'exploitation	1 420 209	- 86 412
Dettes d'exploitation	- 1 981 201	768 071
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)	2 508 375	1 440 848
II. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (2)	2 275 711	3 091 338
Cession d'immobilisations nettes d'impôt	- 137 568	- 127 772
Incidence des variations de périmètre	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	- 2 138 143	- 2 963 565
III. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Réduction de capitaux propres	-	-
Emissions d'emprunts (2)	1 141 391	3 896 083
Remboursements d'emprunts	2 149 821	2 442 767
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	- 1 008 430	1 453 316
IV. VARIATION DE TRESORERIE		
Augmentation (diminution) des disponibilités et quasi-disponibilités (D=A+B+C)	- 638 198	- 69 402
Incidence des variations de cours de devises	- 3 784	1 054
Trésorerie d'ouverture	7 223 613	7 291 960
TRESORERIE DE CLOTURE	6 581 630	7 223 613

(1) A l'exclusion des provisions sur actif courant

(2) A l'exclusion des nouveaux contrats de crédit-bail représentatifs d'une transaction d'investissement et de financement sans effet

COMPOSANTES DE LA TRESORERIE (EUR)

COMPOSANTES	OUVERTURE	CLOTURE
DISPONIBILITES BANCAIRES A L'ACTIF DU BILAN	2 918 964	2 506 800
- Comptes à terme d'une durée supérieure à 3 mois	-	-
et intérêts courus inclus dans les disponibilités	-	-
+ SICAV, FCP et CDN et intérêts courus	4 304 648	4 082 722
inclus dans la rubrique Trésorerie	-	-
- Soldes créditeurs de banque et agios courus	-	- 7 891
ne correspondant pas à un financement	-	-
TRESORERIE NETTE	7 223 613	6 581 630



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe ERMO de l'exercice 2007 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting standards Board*) au 31 décembre 2007 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

1.1 EVOLUTION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007 et parues au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliquées pour la première fois sur l'exercice 2007 :

- La norme IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

En application de cette norme, le groupe ERMO inclut dans l'annexe aux comptes consolidés les informations requises sur les instruments financiers. La norme IFRS 7 n'a aucun impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers du groupe.

- L'amendement à IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital.

Dans le cadre de l'application de l'amendement à IAS 1, le groupe ERMO explicite sa politique en matière de gestion de ses capitaux propres.

- L'interprétation IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre de l'IAS 29 relative à l'hyperinflation ».
- L'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions »
- L'interprétation IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés ».

L'application de ces interprétations n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Le groupe ERMO n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes publiées au 31 décembre 2007 :

- L'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe », applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007 ;
- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le groupe ERMO n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations.

1.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, le groupe ERMO doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe ERMO revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'existence passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des actifs immobilisés, les impôts différés et les provisions, notamment les provisions pour garantie et les provisions pour engagements de retraites et assimilés sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

1.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

a) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est constitué de l'ensemble des sociétés contrôlées par la société consolidante (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable.

b) Méthode de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

c) Date de clôture

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre 2007 et correspond à la clôture de l'exercice social de l'ensemble des sociétés du Groupe.



d) Consolidation des filiales étrangères

Le cas échéant, les dispositions relatives aux entreprises établissant leurs comptes dans un pays à forte inflation (taux cumulé sur trois ans approchant ou dépassant 100%) sont appliquées.

Le tableau suivant présente les taux d'inflation cumulés relatifs aux implantations géographiques du groupe :

PAYS	2005	2006	2007	CUMUL
POLOGNE	2.10 %	1.40 %	2.60 %	6.22 %
CANADA	2.20 %	2.00 %	2.40 %	6.75 %

De ce fait, les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros, comme indiqué ci-après :

- Les postes du bilan ont été convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
- Les postes du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de l'exercice.
- Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères ont été comptabilisés dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés.
- Les goodwill et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date des transactions.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversion relatives aux dettes, créances, instruments financiers désignés comme couverture et relatifs à un investissement net dans une société étrangère.

1.4 ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION

Suite aux accroissements des pourcentages d'intérêt dans la société CARAU intervenus au cours des exercices clos le 31/12/2002 et le 31/12/2005, il a été constaté dans les comptes consolidés des écarts d'évaluation affectés au poste construction de cette même société, respectivement pour un montant de 38 487 euros amorti sur une durée de 15 années à compter du 01/01/2002, et pour un montant de 28 443 euros amorti sur une durée de 15 années à compter du 01/01/2006.

Suite à la prise de contrôle de la société MOULINDUSTRIE en date du 1^{er} août 2004, il n'a pas été constaté d'écart d'acquisition dans les comptes consolidés, la juste valeur des actifs et passifs de la société correspondant au prix payé pour l'acquisition des titres.

Suite à l'accroissement du pourcentage d'intérêt dans la société ERMOSOGA intervenu le 8 avril 2005 à effet du 31 mars 2005, il a été constaté dans les comptes consolidés un écart d'acquisition sur cette même société, pour un montant de 283 664 euros. La mise en œuvre du test de dépréciation annuel obligatoire intervenu au cours de l'année 2006 a mis en évidence une perte de valeur intégralement affectée à cet écart d'acquisition, soit la comptabilisation d'une dépréciation définitive pour son montant total.

Suite à l'accroissement du pourcentage d'intérêts dans la société MOLDS HIGH TECH 2000 intervenu le 29 novembre 2007, il a été constaté dans les comptes consolidés un écart d'acquisition à hauteur de 46 716 euros. Après mise en œuvre du test de dépréciation annuel obligatoire, cet écart d'acquisition n'a pas fait l'objet de dépréciation.



TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDEES AU 31/12/2007

IDENTIFICATION	Quote-part Capital Détenu %	% d'intérêts	Mode d'intégration	Nelle Sté Consolidée
FREE INDUSTRIE Siren : 383 013 257 SA au capital de 38 113,00 euros	99.72	99.72	Intégration Globale	
TECHMO 61 Siren : 342 642 626 SARL au capital de 30 490,00 euros	100.00	100.00	Intégration Globale	
3MO (1) Siren : 414 146 233 SARL au capital de 76 225,00 euros	100.00	100.00	Intégration Globale	
CARAU Siren : 353 729 536 SCI au capital de 1 524,49 euros	100.00	100.00	Intégration Globale	
ENGERMO LTDA (2) Siren : N/A Société au capital de 10 000 BRL	15.00	15.00	Exclue du périmètre depuis le 01/10/2001	
MOLDS HIGH TECH 2000 Siren : 428 261 978 SARL au capital de 8 000 euros	100.00	100.00	Intégration Globale	
ERMOSOGA Sp. Z o.o. (3) Siren : N/A Société au capital de 50 000 PLN	90.00	90.00	Intégration Globale depuis le 01/04/2005	
MOULINDUSTRIE Siren : 383 217 346 SAS au capital de 390 000 euros	100.00	100.00	Intégration Globale	
ERMO NORTH AMERICA INC. (4) Siren : N/A Société au capital de 1 CAD	100.00	100.00	Intégration Globale depuis le 21/06/2005	

(1) société dont le fonds de commerce a été cédé et qui a été liquidée au 1er janvier 2008.

(2) société de droit Brésilien. Suite à une cession de titres avec effet au 01/10/2001, cette société n'est plus consolidée depuis cette même date.

(3) société de droit Polonais. Cette société consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31/03/2005 est consolidée depuis le 01/04/2005 par intégration globale suite à l'accroissement du pourcentage d'intérêt intervenu le 8 avril 2005.

(4) société de droit Canadien immatriculée depuis le 21/06/2005 et intégrée pour la première fois au 31/12/2005.



1.5 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

A ce titre, le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue du bien.

Les durées retenues sont :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Construction : 20 à 50 ans
- Agencements et installations : 5 à 15 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, un test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé de redressement significatif.

Les subventions d'investissements assimilées à des capitaux propres dans les comptes annuels sont comptabilisées en déduction des actifs immobilisés.

Au cours de l'exercice 2007, la société ERMO a engagé des dépenses relatives à des opérations de recherche et de développement. Celles-ci ont été comptabilisées en charges.

1.6 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés sur une ligne spécifique du bilan et concernent la société 3MO.

1.7 STOCKS

Les matières premières et consommables sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode "premier entré - premier sorti".

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

1.8 DETTES ET CREANCES

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances est aléatoire.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme suivant la méthode de l'avancement, la rubrique « Clients et comptes rattachés » inclut notamment les « facturations à établir » correspondant aux travaux qui n'ont pu pour des raisons de décalage temporaire, être facturés. Ces affaires en cours ne sont ainsi pas comptabilisées selon la méthode à l'achèvement. Cette méthode comptable se traduit également par l'absence de la rubrique « En-cours de production » à l'actif du bilan consolidé.

L'appréciation du risque de non recouvrement des créances est effectuée dossier par dossier. La dépréciation fait l'objet d'une détermination par le biais d'une estimation individuelle par créance.

1.9 GESTION DES RQUES FINANCIERS

Le groupe ERMO pourrait être exposé aux risques financiers suivants :

- Risques de marché (change, taux, actions, matières premières)
- Risque de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Les immobilisations financières de la SA ERMO incluent une créance rattachée à une participation d'un montant de 2 351 599 PLN soit 609 254 euros (coût historique). Au passif du bilan figure un emprunt d'un montant de 609 254 euros souscrit auprès d'un établissement de crédit et d'échéances identiques à celle de la créance rattachée. La SA ERMO a par ailleurs effectué avec l'établissement de crédit une opération d'échange de devises (SWAP) afin de couvrir le risque de change associé à cette opération.

Par ailleurs, la sensibilité aux autres risques financiers est considérée comme non significative.



2. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS PRATIQUES

L'application des principes comptables de consolidation a généré la mise en place des retraitements suivants :

2.1 RETRAITEMENT DES PRESTATIONS INTRA-GROUPE

L'ensemble des opérations internes intervenues entre les Sociétés du Groupe a été recensées en vue de procéder à leur élimination. Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- achats - ventes entre sociétés du Groupe
- intérêts sur créances rattachées à des participations
- distribution de dividendes
- cession d'immobilisations

2.2 RETRAITEMENT DES ECRITURES PUREMENT FISCALES

L'incidence des amortissements dérogatoires constatés individuellement est annulée, conformément aux règles en vigueur.

2.3 RETRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS

L'ensemble des immobilisations est inscrit dans les comptes sociaux de chaque société à leur coût historique.

Toutefois, les cessions internes d'immobilisations intervenues au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs sont retraitées selon les règles en vigueur pour annuler toute incidence, au sein des comptes consolidés, de la plus ou moins-value interne constatée.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont modifiées pour retrouver le plan d'amortissement initialement adopté lors de l'entrée de l'immobilisation au sein du Groupe.

Par ailleurs, les opérations de crédit-bail passées ou présentes sont retraitées ; les biens sont inscrits à l'actif du bilan et la dette éventuelle qui en résulte au passif. La charge de loyer de l'exercice est annulée. Une charge d'amortissement et d'intérêt est constatée dans les comptes consolidés.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée à l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Ce test consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité de ces immobilisations. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par

d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice.

Les activités du groupe ERMO consistent en l'étude et la réalisation de moules exclusivement réalisées en Europe. Ainsi, elles forment une seule et même UGT. Le test annuel de dépréciation n'a pas conduit le groupe à constituer une dépréciation au cours de l'exercice 2007.

2.4 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie. Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. Lorsque la société dispose d'un échéancier fiable, les passifs sont actualisés lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

Concernant les affaires en cours, une provision pour perte à terminaison couvre le complément de perte probable à la livraison.

Concernant les affaires livrées avant la clôture de l'exercice, une provision pour travaux restant à accomplir couvre, le cas échéant, les prestations de mise au point réalisées postérieurement à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, les affaires livrées depuis le 1^{er} janvier 2007 font l'objet d'une provision pour garantie donnée aux clients pour une période déterminée, fonction d'un temps de cycle. Compte tenu de l'absence d'informations historiques des éventuels frais occasionnés, une provision forfaitaire a été évaluée, pour



le premier exercice, à 1.50 % du chiffre d'affaires relatif aux ventes de moules et pièces de rechange.

La société 3MO a bénéficié au titre des exercices clos en 1997, 1998 et 1999 d'une exonération d'impôts visée à l'article 44 septies du Code Général des Impôts, exonération dont bénéficiaient les sociétés repreneuses d'entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

Par décision du 16 décembre 2003 de la commission européenne, cette exonération constitue une aide incompatible avec les dispositions du traité de l'Union Européenne, et doit être remboursée.

La Commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, dans sa réponse du 18 avril 2005, a considéré que le passif correspondant au reversement ne pouvait être estimé de façon fiable car :

- Aucune instruction de l'Etat français ne précise les modalités de calcul du reversement ni son échéance ;

- Et l'évolution dans le temps des encadrements de plafonds d'aide ne permet pas un calcul des reversements fondé uniquement sur l'application rétroactive du dispositif aménagé de l'article 44 septies du Code Général des Impôts.

Par conséquent, conformément au règlement CRC 2000-06, aucune provision n'a été comptabilisée.

2.5 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel les plus significatifs concernent les engagements de retraite. Ceux-ci ont été constatés dans les comptes consolidés, compte tenu des obligations de chaque société du Groupe et sous déduction des montants couverts le cas échéant par des contrats d'assurance.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- méthode de calcul : rétrospective
- mode départ : volontaire individualisé selon fichier
- tables de mortalité : TV 99-01 TD 99-01
- évolution des salaires : 3 %
- taux d'actualisation : 4,42 %
- TURNOVER : Rotation lente

La provision pour les engagements de retraite liés à la société 3MO a été reprise au 31 décembre 2007 pour un montant de 174 204 euros.

Par ailleurs, le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 8 102 heures. Le nombre réel d'attribution n'étant pas significatif par rapport aux droits acquis, aucune provision relative au Droit

Individuel à la Formation n'a été constatée dans les comptes consolidés, conformément à l'avis n°2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004.

2.6 FISCALITE DIFFEREE

L'ensemble des retraitements exposés préalablement est accompagné systématiquement de la comptabilisation de l'incidence fiscale.

ERMO utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice.

Les taux appliqués au 31 décembre 2007 pour valoriser les impôts différés sont pour la France de 33,33 % à moins d'un an comme à plus d'un an.

Conformément à IAS 20, le crédit d'impôt recherche constaté est retraité en subvention d'exploitation pour un montant de 168 424 euros.

2.7 TITRES D'AUTOCONTROLE

Dans le cadre de sa politique de gestion de son capital, le groupe mène une politique de rachat de titres d'autocontrôle en vue de réduire le capital social.

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

La société mère possédait 78 251 actions propres pour un coût d'acquisition global de 362 868,11 euros au 31 décembre 2006. Au cours de l'exercice 2007, la société mère a acquis 9 946 de ses propres actions pour un coût global de 56 643,83 euros. Ainsi, au 29 juin 2007, la société mère détenait 88 197 actions propres pour un coût global de 422 511,94 euros. La société mère a procédé à l'annulation de ces actions par voie d'annulation du capital social à hauteur de 139 995,24 euros et par imputation du reliquat sur le poste « primes d'émission », soit pour un montant de 282 516,70 euros.

Au 31 décembre 2007, la société mère ne détient plus d'actions propres.

2.8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie, et être soumise à un risque négligeable de changement de valeur.



2.9 RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au groupe par le nombre d'actions adéquat. Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le groupe ERMO n'émettant qu'une seule catégorie d'actions, le résultat net dilué par action est identique au résultat non dilué par action.

	2007	2006
Résultat par action	0.01	-0.31
Résultat dilué par action	0.01	-0.31

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 11 janvier 2008, la société 3MO a cédé son fonds de commerce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 moyennant un prix de cession de 500 001 €.



IMMOBILISATIONS (EUR)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DEBUT DE L' EXERCICE	ACQUISITION DE L'EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	741 775	38 366	10 620	-	1 394	770 916
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immob. Incorp.	4 116	-	-	-	-	4 116
SOUS-TOTAL	745 891	38 366	10 620	-	1 394	775 032
- Actifs destinés à être cédés						- 94 360
TOTAL						680 672

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE	ACQUISITION DE L'EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Terrains	396 100	-	-	-	6 293	402 392
Constructions	5 554 940	-	-	-	34 085	5 589 026
Installations techniques, matériel et outillage	23 120 180	1 971 059	1 448 284	-	50 503	23 693 458
Autres	2 008 026	201 511	65 688	-	7 476	2 151 325
Immobilisations en cours	64 698	2 436	64 698	-	121	2 557
Subventions d'invest.	- 129 072	-	- 65 795	-	-	- 63 276
SOUS-TOTAL	31 014 873	2 175 006	1 512 875	-	98 478	31 775 481
- Actifs destinés à être cédés						- 2 348 044
TOTAL						29 427 437

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE	ACQUISITION DE L'EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Autres participations	1 063	23 000	-	-	-	24 063
Créances rattachées	446 321	21 950	14 017	-	-	454 254
Titres mis équivalence	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5 298	-	-	-	-	5 298
Autres	186 292	50 133	227 540	-	24	8 909
TOTAL	638 974	95 082	241 557	-	24	492 524

DONT IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL * (EUR)

POSTES INTERESSES DU BILAN	VALEUR D'ORIGINE	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE COMPTABLE
		AU 31/12/2006 (1)	de l'exercice	
Terrains et constructions	2 512 649	1 607 516	165 123	740 010
Installations, matériels et outillages	469 263	382 621	82 923	3 719
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL	2 981 913	1 990 137	248 046	743 730

Endettement résiduel au 31/12/2007 : 464 761

* Sont recensées dans la présente annexe les opérations de crédit-bail en cours à la date du 31/12/2007

(1) dont MOULINDUSTRIE intégrée au 01/08/04 : 382 621 €



AMORTISSEMENTS (EUR) *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DEBUT DE L' EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	CESSION DE L' EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	654 153	86 145	10 620	-	1 073	730 751
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres	1 067	-	-	-	-	1 067
SOUS-TOTAL	655 220	86 145	10 620	-	1 073	731 818
- Actifs destinés à être cédés						- 80 936
TOTAL						650 883

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	CESSION DE L' EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Terrains	53 478	7 588	-	-	-	61 065
Constructions	2 479 111	222 611	-	-	9 020	2 710 742
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-	-
Autres	17 112 514	1 819 335	1 424 169	-	33 649	17 541 329
Autres	1 557 664	191 052	60 294	-	6 069	1 694 491
SOUS-TOTAL	21 202 766	2 240 587	1 484 462	-	48 738	22 007 627
- Actifs destinés à être cédés						- 1 889 870
TOTAL						20 117 757

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	CESSION DE L' EXERCICE	VARIATION PERIMETRE	ECART DE CONVERSION	BRUT A LA FIN DE L' EXERCICE
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Titres mis équivalence	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

* Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice 2007



DETAIL DES PROVISIONS (EUR)

NATURE DES PROVISIONS POUR CHARGES	MONTANT AU DEBUT DE L' EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L' EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L' EXERCICE
Engagements de retraite *	414 575	62 907	183 734	293 748
Pertes à terminaison	16 430	3 375	19 805	- 0
Travaux à accomplir	52 481	117 086	52 481	117 086
Garanties données aux clients		124 912		124 912
Litiges	-	-	-	-
Autres charges	4 545	-	2 035	2 510
SOUS-TOTAL	488 030	308 281	258 055	538 256
-Passifs repris dans le cadre d'actifs cédés				- 61 912
TOTAL				476 344

NATURE DES PROVISIONS ACTIF IMMOBILISE	MONTANT A LA FIN DE L' EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L' EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L' EXERCICE
Titres de participation	1 063	-	-	1 063
Créances rattachées	432 304	-	-	432 304
TOTAL	433 367	-	-	433 367

NATURE DES PROVISIONS ACTIF COURANT	MONTANT A LA FIN DE L' EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	DIMINUTION DE L' EXERCICE	MONTANT A LA FIN DE L' EXERCICE
Stocks et en-cours	-		-	-
Clients et rattachés	24 643	17 925	14 860	27 708
Actions propres	-		-	-
TOTAL	24 643	17 925	14 860	27 708

	exploitation	326 206	272 915
dont dotations et reprises (1)	financier	-	-
	exceptionnel	-	-
(1) dont écarts de conversion : -276 €		-	-
variation de périmètre		-	-

Engagements de retraite au 31/12/2007 non provisionnés car couverts par des contrats d'assurance : 12744



ETAT DES CREANCES (EUR)

CREANCES	MONTANT BRUT	MOINS D'UN AN	PLUS D'UN AN
Créances de l'actif non courant			
Créances rattachées aux participations	270 190		270 190
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	8 910	-	8 910
Impositions différées	692 636	-	692 636
Créances de l'actif courant			
Créances rattachées aux participations	184 064	184 064	-
Avances et acomptes	84 829	84 829	-
Fournisseurs avoirs à recevoir	65 408	65 408	-
Clients douteux	26 148	26 148	-
Autres créances clients	7 885 651	7 885 651	-
Personnel et comptes rattachés	31 429	31 429	-
Impôt sur les bénéfices	284 698	284 698	-
Taxe sur la valeur ajoutée	874 976	874 976	-
Autres impôts	148 232	148 232	-
Etat - subventions à recevoir	14 240	14 240	-
Groupe et associés	114	114	-
Autres débiteurs	32 374	32 374	-
Charges constatées d'avance	53 143	53 143	-
Actifs destinés à être cédés	336 354	336 354	-
TOTAL	10 993 396	9 685 306	971 736

ETAT DES DETTES FINANCIERES (EUR)

DETTES FINANCIERES	MONTANT BRUT	MOINS D' 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Etablissements de crédit (1)	5 643 291	1 848 530	3 750 484	44 278
Endettement par Crédit-bail (2)	464 761	142 144	322 617	-
Intérêts courus sur emprunts	18 154	18 154	-	-
Soldes créditeurs de banque	7 849	7 849	-	-
Agios courus	42	42	-	-
Emprunts et dettes financières divers	7 540	5 740	1 800	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	6 141 637	2 022 459	4 074 900	44 278

(1) dont emprunts à taux variable	-
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	1 141 391
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	1 859 358
(2) dont emprunts à taux variable	-
(2) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	-
(2) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	290 463



INFORMATION SECTORIELLE

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2007	31/12/2006
Etudes et réalisation de moules (*)	21 639 476	19 570 022
TOTAL	21 639 476	19 570 022
(*) dont chiffre d'affaires de l'activité destinée à être cédée	3 916 455	

REPARTITION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	31/12/2007	31/12/2006
France	14 150 996	12 901 657
Union Européenne	5 571 000	5 816 473
Reste du monde	1 917 481	851 892
Export indirect	-	-
TOTAL	21 639 476	19 570 022

VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE

	31/12/2007	31/12/2006
CADRES	21	25
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	62	75
EMPLOYES	12	13
OUVRIERS	91	115
TOTAL	186	228

REMUNERATION DE L'EQUIPE DIRIGEANTE (EUR)

	31/12/2007	31/12/2006
TOTAL	640 822	689 040

Les charges patronales sur les rémunérations représentent un montant estimé de 256 329 €. Les dirigeants n'étant pas rémunérés par la société ERMO, il n'est pas présenté d'état individuel de leur rémunération.

ENGAGEMENTS FINANCIERS (EUR)

	31/12/2007	31/12/2006
ENGAGEMENTS DONNES	Montant	Montant
Avals, cautions et garanties	2 441 080	2 501 910
TOTAL	2 441 080	2 501 910
ENGAGEMENTS RECUS	Montant	Montant
Avals, cautions et garanties	143 000	129 200
TOTAL	143 000	129 200



DETAIL DU POSTE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EUR)

	31/12/2007	31/12/2006
SOUS-TRAITANCE	2 073 752	1 063 487
ENERGIE ET FOURNITURES NON STOCKEES	475 405	514 266
LOCATIONS IMMOBILIERES	32 291	31 941
LOCATIONS MOBILIERES	58 700	61 246
CHARGES LOCATIVES	2 712	1 098
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	785 118	586 702
ASSURANCES	154 634	179 527
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	3 447	12 138
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	259 782	327 683
PUBLICITE	69 953	61 239
PORTS SUR ACHATS	75 388	69 921
PORTS SUR VENTES	276 013	274 994
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	290 697	250 463
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	90 659	77 903
AUTRES CHARGES EXTERNES	82 221	41 009
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	69 002	104 087
TOTAL	4 799 775	3 657 705

AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON RECURRENENTS (EUR)

AUTRES PRODUITS NON RECURRENENTS	
Sur opérations de gestion	11 070
Produits de cession des immobilisations	167 398
Subventions d'investissement	65 795
Boni sur rachat d'actions propres	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 035
TOTAL DES AUTRES PRODUITS NON RECURRENENTS	246 298

AUTRES CHARGES NON RECURRENENTES	
Sur opérations de gestion	2 128
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	77 907
Mali sur rachat d'actions propres	-
Dotations aux provisions	0
TOTAL DES AUTRES CHARGES NON RECURRENENTES	80 035



IMPOSITION DIFFEREE PAR NATURE DE RETRAITEMENT (EUR)

	EXERCICE CLOS LE 31/12/2007						TOTAL IMPOTS	EXERCICE PRECEDENT IMPOTS
	A MOINS D'UN AN			A PLUS D'UN AN				
	ASSIETTE	TAUX	IMPOTS	ASSIETTE	TAUX	IMPOTS		
Sur décalages temporaires	259 885	33,33%	86 628	-	33,33%	-	86 628	48 172
Sur retraitements immo.	287 097	33,33%	95 699	- 1 699 654	33,33%	- 566 551	- 470 852	- 563 936
Sur engagements retraite	-		-	283 369	33,33%	94 456	94 456	134 726
Sur variations de change	-		-	-		-	-	-
Sur amort. dérog. retraités	401 205	33,33%	133 735	- 1 254 879	33,33%	- 418 293	- 284 558	- 206 970
Sur provisions titres filiales	- 750 000	33,33%	- 250 000	-	33,33%	-	- 250 000	- 250 000
Sur écart d'évaluation	- 166 221	33,33%	- 55 407	- 94 425	33,33%	- 31 475	- 86 882	- 150 102
Sur retraitement valor. en-cours	54 725	33,33%	18 242	- 342 542	33,33%	- 114 181	- 95 939	- 114 181
Sur retraitement actions propres	-	33,33%	-	-	33,33%	-	-	2 902
Sur déficits fiscaux reportables	673 772	33,33%	224 591	-	33,33%	-	224 591	-
IMPOSITION DIFFEREE NETTE	760 462	33,33%	253 487	- 3 108 131	33,33%	- 1 036 044	- 782 556	- 1 099 389

DETAIL DU POSTE IMPOTS SUR LES RESULTATS (EUR)

EXIGIBILITE DE L'IMPOT	31/12/2007	31/12/2006
Impôts exigibles	6 198	- 157 291
Impôts différés	- 149 660	124 001
TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS	- 143 462	- 33 290

PREUVE D'IMPOT (EUR)

	BASE	TAUX	IMPOT
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour la consolidante	- 117 451	33,33%	- 39 150
Impact des différences de taux d'imposition (Pologne)	-	33,33%	-
Impact des différences de taux d'imposition (Canada)	- 1 682	1,31%	- 22
Impact des charges non admises en déduction du résultat fiscal	- 193 992	33,33%	- 64 664
Impact des variations de taux d'impôt	-	-	-
Impact des déficits probablement non reportables (*)	-	33,33%	-
Impact des impositions forfaitaires annuelles	-	-	-
Autres (Contribution 3% sur Carry Back, Crédit d'Impôt,...)	-	-	- 39 625
TOTAL IMPOTS SUR LES RESULTATS			- 143 461

(*) Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable n'ont pas été comptabilisés et concernent spécifiquement la société ERMOSOGA.



TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE ET SUR LES EVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce modifié par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003.

La société ERMO ne s'est pas appuyée à ce jour sur le cadre de référence facultatif publié par l'AMF pour la rédaction du rapport du Président sur le contrôle interne. Néanmoins, la société ERMO a mis l'accent sur les informations et éléments susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine et sur son résultat.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL - EVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1.1. Le Conseil d'Administration ERMO se compose de quatre personnes : Le Président (Monsieur Jean-Yves PICHEREAU), le Directeur financier (Monsieur Bertrand HUGAIN), le Directeur de la Production (Monsieur Alain PICHEREAU), le Directeur Commercial (Monsieur Alain LAUNAY). N'y figure ni administrateur indépendant, ni représentant des salariés.

Le Président cumule les fonctions de Présidence du Conseil avec celles de Direction Générale de la Société.

Par applications des dispositions statutaires, « le Conseil ne peut autoriser le Président à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société que pendant une période qui ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, et dans la limite d'un montant fixé par la décision. Cette autorisation peut également fixer par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la Société ne peut être donné. »

A défaut d'une décision ou lorsque l'engagement dépasse le montant fixé, l'autorisation spéciale du Conseil d'administration est requise dans chaque cas.



A ce jour aucune décision du Conseil n'a donné au Président l'autorisation de conférer des cautions avals ou garanties au nom de la Société.

1.2. Au cours du dernier exercice clos, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois. Trois quart au moins des membres du Conseil étaient présents. L'ordre du jour desdits conseils a été le suivant :

- ❖ Le 2 janvier 2007 : autorisation de conclure un avenant à la convention de prestations de services entre FREE INDUSTRIE et la société ERMO,
- ❖ Le 26 avril 2007 : arrêté des comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006
- ❖ Le 18 juin 2007 : examen du chiffre d'affaires de la société et du chiffre d'affaires consolidé au 1^{er} trimestre 2007,
- ❖ Le 26 juin 2007 : constatation de nantissement des titres de la société au profit de la Banque CIC-BRO,
- ❖ 30 juillet 2007 : examen du chiffre d'affaires de la société et du chiffre d'affaires consolidé au 2^{ème} trimestre 2007
- ❖ Le 10 octobre 2007 : établissement du rapport semestriel,
- ❖ Le 8 novembre 2007 : réduction du capital social autorisée par l'assemblée générale du 29 juin 2007.
- ❖ Le 23 novembre 2007 : examen du chiffre d'affaires de la société et du chiffre d'affaires consolidé au 3^{ème} trimestre 2007 // autorisation de prise de participation au sein de la société 3MO PERFORMANCE

Etant donné le nombre réduit d'administrateurs, il n'a pas été élaboré de Charte ni de Règlement intérieur au Conseil d'Administration. Les documents nécessaires à la prise de décision sont communiqués au Conseil de manière informelle, au préalable ou à l'occasion de la réunion.

La convocation aux réunions s'effectue par le Président ou par la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation. Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale.

La participation au Conseil s'effectue par voie de réunions; il n'est pas recouru à la technique de la visioconférence.

1.3. Il est présenté au Conseil chaque trimestre un rapport d'activité détaillé de la société. Il est également procédé chaque semestre à une réunion afin d'examiner les comptes, la situation, les perspectives et la stratégie.

Les principaux domaines d'intervention des organes de direction sont la définition de la stratégie à tenir dans les filiales, les bilans d'activités de la société et ses filiales, l'étude et l'approbation de projets d'implantation, les investissements, les acquisitions, l'évolution des métiers et la gestion du personnel.

1.4. Etant donné la taille de l'entreprise, le Conseil n'a à ce jour mis en place aucun comité ni instance de supervision.



1.5. Les rémunérations et avantages accordés au Président Directeur Général sont décidés en principe par Conseil d'administration. Nous vous informons que le Président Directeur Général n'est pas rémunéré par la société ERMO mais par une des sociétés du groupe (FREE INDUSTRIE). Sa rémunération a ainsi été décidée par la collectivité des associés, il s'agit d'une rémunération fixe mensuelle à laquelle s'ajoute un avantage en nature.

Le Président Directeur Général, ni aucun administrateur ne bénéficie de plans d'options.

Les autres administrateurs, ne sont pas rémunérés par la société ERMO mais par les filiales au sein desquels ils ont des fonctions techniques. Aucun jeton de présence ne leur est alloué.

2. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le contrôle interne chez ERMO est un processus qui vise :

- A créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger.
- A s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.
- A garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le patrimoine du Groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle Interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement industriel et économique du Groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

1 – l'organisation comptable et de gestion du Groupe

2 – le reporting comptable et de gestion

3 – le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

4 – la planification des procédures d'arrêté.



1 – L'organisation comptable et de gestion du Groupe

1-1 - Missions

Sous l'autorité du Directeur Financier, elle assure les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi, avec l'assistance d'un Cabinet d'Expertise Comptable :

- Elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux d'ERMO S.A. dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.
- Elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais.
- Elle produit la documentation nécessaire à la communication financière.
- Elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe.
- Elle identifie et fait réaliser les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

1-2 - Organisation

L'ensemble des filiales du Groupe ERMO sont détenues directement par la société ERMO S.A., les filiales sont donc consolidées directement au niveau de la société mère (absence de consolidation par palier).

Chaque site de production est doté de son propre service comptable rattaché géographiquement au lieu de production. Seule la société MOLDS HIGH TECH 2000 ne comporte pas de service comptable autonome compte tenu du volume d'affaires généré.

La fonction comptable d'ERMO SA assure la production des comptes sociaux des sites de production de MARCILLE LA VILLE et MAYENNE (MOLDS HIGH TECH 2000). Elle contrôle aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable et du référentiel comptable du Groupe.

Les sites de production, pour leur part, ont en charge la comptabilité opérationnelle et les déclarations fiscales, sociales et douanières des sites concernés.



La Direction Financière d'ERMO S.A. est en charge de la production et de l'analyse des comptes consolidés du Groupe selon le référentiel applicable en France. Pour ce faire, elle a recours à un Expert Comptable qui intervient trimestriellement au sein de chacun des sites de production.

La fonction contrôle de gestion est représentée au niveau de chaque filiale du Groupe. La Direction Financière d'ERMO S.A. coordonne et contrôle cette fonction à son niveau.

2 – Le reporting comptable et de gestion

L'ensemble des sociétés du Groupe s'inscrit dans le cycle de gestion du Groupe qui comporte 2 composantes fondamentales :

- le modèle économique prévisionnel à 3 ans
- les revues d'affaires périodiques

2-1 - le modèle économique prévisionnel à 3 ans

Chaque année, un modèle économique prévisionnel est établi par le Groupe à l'horizon des 3 années suivantes. Ce modèle économique prévisionnel est élaboré sur la base des choix stratégiques du Groupe.

Chaque mois, il est procédé à une remontée d'informations de chacune des filiales du Groupe de nature à permettre l'établissement d'indicateurs de mesure de performance (chiffre d'affaires, production, production nette de matières et sous-traitance) et anticiper les niveaux d'activité prévisibles (suivi du niveau des prises de commandes).

2-2 – les revues d'affaires périodiques :

Les revues d'affaires sont un élément clé du dispositif de pilotage des sociétés du Groupe : la gestion de production assistée par ordinateur (GPAO) est l'élément central du système de revues d'affaires. A la livraison d'une affaire, il est systématiquement procédé à l'analyse de la marge dégagée par chacune des sections de production. Cette analyse permet des études approfondies en cas d'écart significatif entre prévisions et réalisations.

En cours de réalisation, des analyses plus succinctes permettent d'assurer une veille sur les projets en cours. En cas d'écart significatif entre temps budgétés et réalisations, il peut alors être envisagé des actions correctives.

3 – Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :



- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation
- la normalisation des formats de restitution

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés. Ce référentiel est placé sous la responsabilité de la Direction Financière qui en assure l'évolution et la maintenance avec l'assistance de son Expert-Comptable. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Il convient de rappeler que le Groupe ERMO établissait des comptes selon les principes comptables généralement admis en France (règlement du CRC N° 99-02) jusqu'au 31 décembre 2004.

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés du groupe ERMO qui sont publiés au titre de l'exercice 2007, sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Avant l'exercice 2005, les comptes consolidés du groupe étaient établis en conformité avec les méthodes et principes comptables définis par le Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable.

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe. Au cas par cas, l'équipe de consolidation peut être amenée à compléter ces retraitements.

Des notes d'instruction de la Direction Financière précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe ERMO et les filiales déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

4 – La planification des procédures d'arrêté

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le Groupe a engagé un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- la réalisation de situations comptables trimestrielles
- la formalisation des processus de clôture
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes interviennent semestriellement pour réaliser des procédures convenues ; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ; et pour la clôture annuelle, par un audit des comptes au 31 décembre. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par la Direction Financière.



II. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ERMO, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société ERMO et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein des sociétés du groupe.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;



- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Fait au MANS, le 17 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes d'Angers

**EXPERTIS
AUDIT et CONSEIL**
Mallecot Jean-Pierre
29, rue Jean Grémillon
72000 Le Mans

Patrice LEZLA
8, rue des Jacobins
72000 Le Mans



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Yves PICHEREAU,
Président



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES IFRS Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ERMO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice.

II. - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes, le groupe ERMO est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs immobilisés, les impôts différés et les provisions, en particulier les provisions pour garanties et les provisions pour engagements de retraite et assimilés. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons néanmoins qu'il n'est fait mention d'aucune information relative aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci..

Fait au MANS

Le 17 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes d'Angers

**EXPERTIS
AUDIT et CONSEIL**
Mallecot Jean-Pierre
29, rue Jean Grémillon
72000 Le Mans

Patrice LEZLA
8, rue des Jacobins
72000 Le Mans



COMPTES SOCIAUX



**ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUILLET 2008
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE ERMO**

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ERMO PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires 2007 s'établit à 10 076,9 K€ contre 8 009,9 K€ en 2006, soit une augmentation de 2 066,9 K€ en valeur absolue, et de 25,8 % en valeur relative.

De même, la production vendue s'élève à 9 952 K€ contre 8 006,7 K€ l'an passé, faisant ressortir une augmentation de 24,3 %.

Ces progressions s'expliquent principalement (à hauteur de 1 600 K€) par la prise de marchés destinés à la sous-traitance de notre filiale, la société MOULINDUSTRIE.

Cependant les charges d'exploitation ont augmenté en moyenne de 29,1% ;

Cette évolution est significative sur les charges externes qui se sont accrues de 2 005,2 K€ et de 37,7% en valeur relative (notamment par le développement de la sous-traitance).

Les achats de matières premières ont progressé de 24,3% (1 428 K€ contre 1 149,3 K€ en 2006) en conséquence de l'augmentation du chiffres d'affaires.

En revanche les impôts et taxe ont diminué (- 31,6%) et les frais de personnel et charges sociales ont été stables d'un exercice à l'autre.

Il est à noter également que le compte d'exploitation prend en charge pour la première fois une provision pour garantie contractuelle à hauteur de 47,3 K€, donnée sur les moules livrés à partir du 1^{er} janvier 2007.

Conséquence directe de l'augmentation des charges, le résultat d'exploitation est une perte de 383,9 K€ contre un bénéfice de 76,8 K€ à fin 2006.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 121,2 K€ (162,5 K€ en 2006). Il s'explique essentiellement par l'absence de perception de revenus des filiales en 2007.

Le résultat courant, en conséquence de ce qui précède, est une perte de 262,7 K€ contre un bénéfice de 239,4 K€ en 2006.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 85,3 K€, et de l'impôt sur les bénéfices de - 51,9 K€, **le résultat net pour l'année 2007 est un déficit de 125,3 K€ contre un bénéfice de 371, 6 K€ en 2006.**

Le total du Bilan s'élève à 14 472,8 K€ contre 13 766,1 K€ en 2006. Nos dettes financières s'élèvent à 2 349,1 K€ (soit 36,60% des capitaux propres avant distribution.) contre 2 613, 9 K€ en 2006 (soit 37,86% des capitaux propres avant distribution.)



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des comptes annuels jointe au présent rapport.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées par action, à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Année d'exercice	Montant des dividendes	Montant de l'avoir fiscal	Total
2004	0, 08 €	-	0, 08 €
2005	-	-	-
2006	-	-	-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du CGI.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2007, la société ERMO a engagé des dépenses de recherche et de développement. Celles-ci ont été comptabilisées en charges. Le crédit d'impôt recherche a impacté le produit net d'impôt à hauteur de 13,3K€.

INFORMATION SUR LA REPARTITION DU CAPITAL DE NOTRE SOCIETE



A notre connaissance, la répartition du capital de notre société, à la date du présent rapport est la suivante :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre actions</i>	<i>% du capital</i>	<i>Nb droits de vote</i>	<i>% droits de vote</i>	<i>Droits de votes doubles</i>
<i>Public</i>	<i>277 210</i>		<i>277 210</i>	<i>15,38%</i>	<i>29 240</i>
<i>Auto détention</i>	<i>néant</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>	<i>-----</i>
<i>Conseil d'Administration(*)</i>	<i>1 524 593</i>	<i>84,61%</i>	<i>1 524 593</i>	<i>84,61%</i>	<i>3 000 156</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 801 803</i>	<i>100 %</i>	<i>1 801 803</i>	<i>100 %</i>	<i>3 029 396</i>

(*) *dont :*

Monsieur Jean-Yves PICHEREAU : 1 500 078

Monsieur Bertrand HUGAIN : 318

Monsieur Alain PICHEREAU : 318

Monsieur Alain LAUNAY : 23 879

A notre connaissance, aucune acquisition, cession, souscription ou échange de titres ou transaction, n'a été opérée sur nos titres par les membres du Conseil d'Administration et/ou Directeurs Généraux.

ACTIONS PROPRES

Comme suite au programme d'achat d'actions propres, la société a effectué pendant l'exercice 2007 des achats d'actions propres à hauteur de 9 946, pour un montant global de 59 643,83 €. Par décision en date du 8 novembre 2007, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé d'annuler l'ensemble des actions détenues en propre, soit 88 197 actions, (4, 66% du capital de notre société).

En conséquence, le capital social a été ramené à la somme de 2 860 004, 76 € (deux millions huit cent soixante mille quatre euros et soixante seize centimes) divisé en un million huit cent un mille huit cent trois actions (1 801 803 actions).

ACTIONNARIAT DES SALARIES



▪ **INFORMATION DES ACTIONNAIRES RELATIVE AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (L225-184, L.225-180 alinéa 2)**

Conformément à l'article L 225-184 et L.225-180 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous précisons, tant au titre de notre société que des filiales contrôlées majoritairement directement ou indirectement par la société :

- qu'au titre des exercices précédents : aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie tant à des salariés qu'à des mandataires sociaux ;
- qu'au titre de l'exercice écoulé : aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie tant à des salariés qu'à des mandataires sociaux.

▪ **PROPORTION DU CAPITAL SOCIAL DETENUE PAR CEUX DES SALARIES DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET D'UNE GESTION COLLECTIVE**

Néant

▪ **INFORMATION DES ACTIONNAIRES SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES (L197-4 et L225-197-5)**

En application des articles L.197-4 et L225-197-5 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a pas attribué d'actions gratuites.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux à la date du présent rapport:

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société :

	PRESIDENT	ADMINISTRATEUR	GERANT
Jean-Yves PICHEREAU	SAS FREE INDUSTRIE SA ERMO SAS MOULINDUSTRIE ERMO NORTH AMERICA		SARL TECHMO SARL MOLDS HIGH TECH 2000 SCI CARAU SCI ABRIERO SARL HELI 53 SARL FLYER
Alain PICHEREAU		SA ERMO	
Alain LAUNAY		SA ERMO	
Bertrand HUGAIN		SA ERMO	ERMOSOGA



ENGAGEMENTS DE TOUTES NATURES PRIS PAR LA SOCIETE AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L 225-102-1 al 3, nous vous informons qu'aucun engagement n'a été pris par la société ou l'une de ses filiales au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation, ou du changement de leurs fonctions.

PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE (L.233-6 du Code de commerce.)

Notre société a pris une participation à hauteur de 5% (soit 23 000 euros) dans la société par actions simplifiée 3MO PERFORMANCE en décembre 2007 au capital de 460 000 euros à LAVAL (53). Cette société, qui a repris le fonds de commerce de la SARL 3MO a pour objet principal l'étude, la fabrication d'outillage, de pièce d'ensembles pour l'industrie ; l'étude, la fabrication la validation et la mise en route de moules d'injection techniques ; la réalisation de pièces usinées complexes fort gabarit pour l'industrie.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES RELATIVE A LA SITUATION SOCIALE DE LA SOCIETE

L'effectif de la société ERMO est actuellement de 24 personnes toutes en contrats à durée indéterminée, contre 26 personnes l'an passé.

Durant l'exercice écoulé, nous n'avons pas eu recours au licenciement économique.

Il a été recruté 4 personnes dont 1 apprenti en remplacement des départs de l'année.

Des actions de formation ont été menées en conception, parcours d'outils, usinage et management faisant ainsi bénéficier 14 personnes desdites formations pour une durée totale de 5.152 heures, soit un coût de 39 535 euros.

La société comprend un apprenti dans son effectif.

Nous n'employons pas actuellement de travailleur handicapé.

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale en date du 16 juin 2006 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société par souscription, conversion,



échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance. Aux termes de ladite assemblée, il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisée, ne pourrait être supérieur à deux millions d'euros.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration était valable à compter du 16 juin 2006 pour une durée de 26 mois, conformément au troisième alinéa de l'article L.225-169 du Code de Commerce. En conséquence, nous vous proposons de la renouveler.

UTILISATION QUI EN A ETE FAITE AU COURS DE L'EXERCICE
(L225-100, alinéa 7)

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

PERSPECTIVES 2008

Nous sommes réservés sur les résultats de l'exercice en cours étant donné l'atonie du marché constatée sur le 1^{er} trimestre ; nous portons nos efforts sur la maîtrise de nos coûts et le développement du marché des moules intégrant des fonctions technologiques du type bi-matières, hautes cadences, à étages, multi empreintes, paroi fines.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte, qui s'élève à 125 373, 70 euros, de la façon suivante :

- en totalité aux autres réserves.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos commissaires aux comptes, tant général que sur les comptes consolidés et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration



BILAN ACTIF (Euros)	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	340 496	333 266	7 230	26 632
Fonds commercial	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 049	-	3 049	3 049
	343 545	333 266	10 279	29 681
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	14 981	-	14 981	14 981
Constructions	28 033	22 338	5 695	7 323
Install. techniques, mat. et outillage	6 191 879	4 392 969	1 798 910	912 949
Autres immobilisations corporelles	485 308	433 124	52 184	39 743
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	6 720 201	4 848 431	1 871 770	974 996
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	4 175 695	12 590	4 163 105	4 040 105
Créances rattachées aux participations	2 320 470	1 182 304	1 138 166	1 162 452
Autres titres immobilisés	5 283	-	5 283	368 151
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 197	-	3 197	1 659
	6 504 645	1 194 893	5 309 752	5 572 368
ACTIF IMMOBILISE	13 568 392	6 376 590	7 191 801	6 577 045
STOCKS ET EN COURS				
Mat. premières, approvisionnements	80 731	-	80 731	62 861
En-cours de production de biens	311 590	3 372	308 218	335 068
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires & finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
	392 321	3 372	388 949	397 929
Avances et Acomptes versés	35 095	-	35 095	243 900
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 352 473	-	3 352 473	2 470 925
Autres créances	1 675 511	-	1 675 511	1 374 341
Capital appelé non versé	-	-	-	-
	5 027 984	-	5 027 984	4 089 166
TRESORERIE	914 570	-	1 814 570	2 687 837
Charges constatées d'avance	14 434	-	14 434	14 160
ACTIF CIRCULANT	7 284 403	3 372	7 281 031	6 791 163
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs ex.	-	-	-	-
Prime de remboursements des obligations	-	-	-	-
Écart de conversion actif	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	20 852 796	6 379 963	14 472 832	13 766 137



BILAN PASSIF (Euros)	31/12/2007	31/12/2006
Capital social ou individuel (1)	2 860 005	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apports	430 945	713 461
Écarts de réévaluation (2)	-	-
Réserve légale (3)	300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (3) (4)	-	-
Autres réserves	2 803 365	2 431 743
	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	- 125 374	371 622
Subventions d'investissement	24 715	32 695
Provisions réglementées	124 968	54 071
CAPITAUX PROPRES	6 418 623	6 903 592
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	47 331	83 512
Provisions pour charges	18 029	12 150
TOTAL PROVISIONS	65 360	95 662
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de Crédit (6)	2 349 196	2 613 843
Emprunts et dettes financières (7)	64 143	145
AVANCES ET ACOMPTES RECUS	599 137	741 001
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 773 129	2 884 204
Dettes fiscales et sociales	424 764	386 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	349 042	53 243
Autres dettes	346 676	1 493
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (5)	42 353	79 200
DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	7 948 441	6 760 013
Écarts de conversion passif	40 408	6 870
TOTAL DU PASSIF	14 472 832	13 766 138

(1) Écart de conversion incorporé au capital

(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959),
écart de réévaluation libre, réserve de réévaluation (1976)

(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme

(4) Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants

(5) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 978 419 4 394 245

(6) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques

(7) Dont emprunts participatifs



COMPTÉ DE RÉSULTAT (Euros)	31/12/2007 12 mois			31/12/2006 12 mois
	France	Export&livraisons intracommun.	Total	
Ventes de marchandises	124 624	243	124 867	3 243
Production vendue de biens	4 288 302	3 105 340	7 393 642	5 159 812
Production vendue de services	2 209 083	349 359	2 558 443	2 846 918
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	6 622 010	3 454 942	10 076 952	8 009 972
Production stockée			- 25 907	76 438
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			11 633	30 915
Reprises sur amort. et prov. , transfert de charges (9)			46 718	86 209
Autres produits (1) (11)			-	-
PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)			10 109 396	8 203 535
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			112 988	2 876
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats matières premières et autres approv.			1 428 081	1 149 308
Variation de stock (matières premières et approv.)			- 17 870	- 31 226
Autres achats et charges externes(3)(6bis)			7 325 606	5 320 321
Impôts, taxes et versements assimilés			144 695	211 427
Salaires et traitements			828 652	819 337
Charges sociales (10)			341 394	337 110
Dot. Amort. Immobilisations			261 055	302 918
Dot. Depr. sur actif circulant			3 372	2 429
Dot. Prov. pour risques et charges			65 360	12 150
Autres charges d'exploitation			-	-
CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)			10 493 334	8 126 649
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			- 383 938	76 886
Opérations faites en commun				
- Bénéfices attribués ou pertes transférées (III)			-	-
- Pertes supportées ou bénéfices transférées (IV)			-	-
Produits financiers de participations (5)			-	560 000
Produits des autres val. mob. et cr. de l'actif immo. (5)			-	-
Autres intérêts et produits assimilés (5)			168 550	139 814
Reprises sur dépr., provisions et transferts de charges				24
Différences positives de change			633	209
Produits nets sur cession de VMP			-	-
PRODUITS FINANCIERS (V)			169 182	700 047
Dotations financières aux amortissements, dépr. et prov.			-	470 235
Intérêts & charges assimilées (6)			47 876	67 261
Différences négatives de change			90	-
Charges nettes sur cessions de VMP			-	-
CHARGES FINANCIÈRES (VI)			47 966	537 496
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			121 217	162 551
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			- 262 722	239 437



COMPTE DE RÉSULTAT (Euros) (Suite)	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
Prod. excep. sur opérations de gestion	4 989	1 784
Prod. excep. sur opérations en capital	123 077	145 017
Reprises sur provisions et transferts charges	91 585	6 396
PRODUITS EXCEPTIONNELS(7) (VII)	219 651	153 196
Ch. excep. sur opérations de gestion(6bis)	905	3
Ch. excep. sur opérations en capital	54 404	28 094
Dot. except. aux amortissements, depr. et provisions	78 970	131 148
CHARGES EXCEPTIONNELLES(7) (VIII)	134 280	159 245
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	85 372	- 6 049
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-
Impôt sur les bénéfices (X)	- 51 976	- 138 234
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 498 229	9 056 778
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 623 603	8 685 156
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits-total des charges)	- 125 374	371 622
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	-	-
- Produits de locations immobilières	-	-
(2) Dont - Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	-	-
(3) Dont - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	55 206	55 206
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	-	-
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	80 783	629 172
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	2 166	53
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (art 238.bis du CGI)	-	-
(9) Dont transferts de charges	32 139	64 855
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	-	-
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	-	-
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	-	-
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007	
	Ch except	Produits except
Opérations de gestion	905	4 989
Amortissements dérogatoires	78 970	8 073
Cessions immobilisations	54 404	115 096
Dotation provision risque restitution	-	83 512
Subventions d'investissement	-	7 981
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007	
	Charges antérieures	Produits antérieurs



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont communiquées :

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles édictées par le plan comptable général homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels	3 ans
• Constructions	20 ans
• Agencements des constructions	10 ans
• Matériel et outillage	3 à 10 ans
• Installations et agencements	3 à 10 ans
• Matériel de transport	2 à 5 ans
• Matériel de bureau	3 à 5 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Fiscalement, la société amortit les immobilisations sur la durée d'usage et constate un amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

2) TITRES DE PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES :

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute c'est-à-dire à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la valeur vénale et des perspectives de rentabilité à court et moyen terme.

3) STOCKS ET EN COURS :

Les stocks de matières premières et consommables sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode «premier entré - premier sorti».

Les en-cours de production sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les

charges directes et indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une dépréciation est constituée proportionnellement à l'avancement des travaux lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur du marché ou la valeur de réalisation.

Une provision pour perte à terminaison couvre le complément de perte probable à la livraison.

Concernant les affaires livrées avant la clôture de l'exercice, une provision pour travaux restant à accomplir couvre, le cas échéant, les prestations de mise au point réalisées postérieurement à la clôture de l'exercice.

Les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des matières consommées, les amortissements des biens concourant à la production, les charges directes et indirectes de production à l'exclusion des frais financiers.

Une dépréciation est constituée proportionnellement lorsque la valeur brute s'avère supérieure à la valeur du marché ou la valeur de réalisation.

4) DETTES ET CRÉANCES :

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances est aléatoire.

L'appréciation du risque de non recouvrement des créances est effectuée dossier par dossier. L'éventuelle dépréciation fait l'objet d'une détermination par le biais d'une estimation individuelle par créance.

5) EFFETS DE COMMERCE :

Les créances clients comprennent un montant de 336 223.05 euros d'effets à recevoir. Les disponibilités ne comprennent pas d'effet à l'encaissement à la clôture de l'exercice 2007.

6) OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros, au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont portées au bilan en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les immobilisations financières de la SA ERMO incluent une créance rattachée à une participation d'un montant de 2 351 599 PLN soit 609 254 euros (coût historique). Au passif du bilan figure un emprunt d'un montant de 609 254 euros souscrit auprès d'un établissement de crédit et d'échéances identiques à celle de la créance rattachée. La SA ERMO a par ailleurs effectué avec l'établissement de crédit une opération d'échange de devises (SWAP) afin de couvrir le risque de change associé à cette opération.



7) AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel les plus significatifs concernent les engagements de retraite. Aucune provision pour indemnité de fin de carrière n'a été constituée dans les comptes sociaux.

La SA ERMO relève de la convention collective de la Métallurgie de la Mayenne (J.O. du 01/10/76).

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- méthode de calcul choisie : rétrospective
- mode de départ : volontaire individualisé selon fichier
- table de mortalité : TV 99-01 pour les femmes et TD 99-01 pour les hommes
- taux d'inflation : 1 %
- évolution des salaires : 3 %
- taux d'actualisation : 4,42 %
- turnover : néant

Au 31/12/2007, le montant du passif social ainsi déterminé s'élève à 74 642 euros.

La S.A. ERMO a souscrit un contrat "indemnité de fin de carrière" auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31/12/2007, le montant disponible sur le fonds correspondant s'élève à 12 744 euros.

Le passif social net s'élève donc à 61 898 euros au 31/12/2007, contre 61 388 euros au 31/12/2006.

Par ailleurs, dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi n° 2004.391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non exercés est de 1 560 heures au 31 décembre 2007.

8) ACTIONS PROPRES

Suite à la loi du 26/07/05 pour la confiance et la modernisation de l'économie et aux décisions des organes compétents de la société, un nouveau programme de rachat a été mis en œuvre. L'ensemble des actions acquises au cours de l'exercice, ainsi que l'ensemble des actions détenues à la date de mise en œuvre du nouveau programme ont en conséquence été affectées au compte 2772 « actions propres en voie d'annulation ». Au 31/12/2005, la société possédait ainsi 45 423 actions propres pour un coût d'acquisition global de 192 700,84 euros. Au 31/12/06, la société possédait 78 251 actions propres pour un coût d'acquisition global de 362 868,11 euros.

Au cours de l'exercice 2007, la société ERMO a acquis 9 946 de ses propres actions pour un coût global de 56 643,83 euros. Ainsi, au 29 juin 2007, la société détenait 88 197 actions propres pour un coût global de 422 511,94 euros. A cette date, la société a procédé à l'annulation de ces actions par voie d'annulation du capital social à hauteur de 139 995,24 euros et par imputation du reliquat sur le poste « primes d'émission », soit pour un montant de 282 516,70 euros.

Au 31 décembre 2007, la société mère ne détient plus d'actions propres.

9) PROVISION POUR GARANTIES

Les moules livrés à partir du 1^{er} janvier 2007 bénéficient d'une nouvelle garantie contractuelle pour une période déterminée, fonction d'un temps de cycle.

A ce titre, une provision d'un montant de 47 331 euros a été comptabilisée pour l'exercice 2007.

Compte tenu de l'absence d'informations historiques des éventuels frais occasionnés, une provision forfaitaire a été évaluée, pour le premier exercice, à 1.50 % du chiffre d'affaires relatif aux ventes de moules et pièces de rechange.

10) DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2007, la société ERMO a engagé des dépenses relatives à des opérations de recherche et de développement. Celles-ci ont été comptabilisées en charges.

11) IMPOT SUR LES BENEFICES

A effet du 1^{er} janvier 2006, la société ERMO a opté pour le régime d'intégration fiscale. A la clôture de l'exercice, était intégrée la société 3MO, dont la société ERMO détient 100% du capital. A ce titre, seule la société mère est redevable de l'impôt sur les sociétés.

La convention d'intégration fiscale a retenu comme principe de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était imposée séparément.

A l'origine, cette convention prévoyait notamment que :

- La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance sur la filiale égale à l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'avait pas été membre du groupe.
- La société mère réalise, le cas échéant, une économie d'impôt égale à la différence entre :
 - la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du groupe si elles avaient payé elle-même leur impôt,
 - et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble.

Cette économie d'impôt constitue, le cas échéant, pour la société mère un profit non taxable qu'elle enregistre en produit.

En contrepartie, la société mère s'engage à assumer la charge d'impôt éventuelle résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de ses déficits, comme si elle n'avait pas été membre du groupe. Cette obligation de restitution éventuelle, est, en application de l'avis 05-G du Comité d'Urgence en date du 12 octobre 2005, couverte par la constitution d'une provision chez la société mère. A ce titre, il a été constitué une provision d'un montant de 83 512 euros au 31 décembre 2006.

Par un avenant du 15 juin 2007, la société tête de groupe et sa filiale ont modifié cette convention de la manière suivante : « la société filiale ne sera pas indemnisée par la société mère de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été la cause ».

Par conséquent, la provision pour risque de restitution d'impôt sur les sociétés à la filiale constituée au 31 décembre 2006 a été intégralement reprise au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le produit net d'impôt au 31 décembre 2007 ressort à 51 976 euros.

Il est composé des éléments suivants :

- Impôts sur les sociétés : - 2 328 euros
- Crédit d'impôt apprentissage : + 533 euros
- Carry back : + 40 079 euros
- Crédit d'impôt recherche : + 13 383 euros



12) CONTROLE FISCAL

Au cours de l'exercice, la société ERMO a fait l'objet d'une vérification de comptabilité par l'administration fiscale. Cette vérification a entraîné en 2007 une rectification en matière d'impôt sur les bénéfices d'un montant de 2 019 euros en principal.

13) RISQUES DE MARCHE

- a) taux : non significatif
- b) actions : non significatif

14) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Pour la détermination du résultat exceptionnel, la société applique les règles prévues par le plan comptable général.

15) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

16) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de la société ne sont pas rémunérés par cette entité.



IMMOBILISATIONS (Euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluation	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Logiciels	336 206	-	4 290
Autres postes	3 049	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	339 255	-	4 290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	14 981	-	-
Constructions sur sol propre	13 558	-	-
Constructions sur sol d'autrui	14 476	-	-
Installations techniques, matériels, outillages industriels	5 212 120	-	1 849 707
Installations générales, agencements, aménagements divers	238 425	-	-
Matériel de transport	24 718	-	22 344
Matériel de bureau, informatique, mobilier	196 628	-	3 193
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 714 905	-	1 875 244
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations	6 397 451	-	369 803
Autres titres immobilisés	368 151	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 659	-	49 934
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 767 261	-	419 737
TOTAL GÉNÉRAL	12 821 421	-	2 299 272

IMMOBILISATIONS (Euros)	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
	par virement	par cession	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Logiciels	-	-	340 496
Autres postes	-	-	3 049
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	343 545
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	-	-	14 981
Constructions sur sol propre	-	-	13 558
Constructions sur sol d'autrui	-	-	14 476
Installations techniques, matériels, outillages industriels	735 099	134 849	5 419 132
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	225 984
Matériel de transport	-	-	16 859
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	239 554
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	735 099	134 849	6 720 201
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations	-	271 090	5 324 130
Autres titres immobilisés	-	362 868	197 984
Prêts et autres immobilisations financières	-	48 396	1 659
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	682 354	6 504 644
TOTAL GÉNÉRAL	735 099	817 203	13 568 391



PROVISIONS (Euros)

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (utilisation)	Reprise (provision non utilisée)	Divers (transfert)	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Amortissements dérogatoires	54 070	78 970	8 073			124 966
TOTAL	54 070	78 970	8 073			124 966
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour perte à terminaison	1 679	3 204	1 679			3 204
Provisions pour travaux à accomplir	10 471	14 825	10 471			14 825
Provisions pour garanties données aux clients	-	47 331	-			47 331
Autres provisions pour risques et charges	83 512	-	83 512			-
TOTAL	95 662	65 360	95 662			65 360
DEPRECIATIONS						
Sur Titres et créances rattachées aux participations	1 194 893	-	-	-		1 194 893
Sur stocks et en cours	2 429	3 372	2 429			3 373
Sur comptes clients	-	-	-			-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-			-
TOTAL	1 197 322	3 372	2 429	-		1 198 266
TOTAL GENERAL	1 347 055	147 703	106 164	-		1 388 593
	Dont	- d'exploitation	68 733	14 579		
	dotations et	- financières		-		
	reprises	- exceptionnelles	78 970	91 585		



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (Euros)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	2 320 470	1 745 654	574 816
Prêts (1)(2)	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 197	3 197	-
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux et litigieux	-	-	-
Autres créances clients	3 352 473	3 352 473	-
Personnel et comptes rattachés	17	17	-
Etat : impôts sur les bénéfiques	228 543	228 543	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	464 245	464 245	-
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés	64 047	64 047	-
Groupe et associés	14 240	14 240	-
Débiteurs divers (dont créances sur pension titres)	7 849	7 849	-
Divers	896 570	896 570	-
Charges constatées d'avance	14 434	14 434	-
TOTAL	7 366 084	6 791 268	574 816
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	-		
(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 & 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts, dettes auprès Ets de crédit (1)				
à 1 an max à l'origine	11 891	11 891	-	-
à plus d'1 an à l'origine	2 337 305	966 420	1 370 885	-
Emprunts, dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 773 129	3 773 129	-	-
Personnel et comptes rattachés	75 732	75 732	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	110 747	110 747	-	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-	-
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	199 161	199 161	-	-
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés	39 123	39 123	-	-
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	349 042	349 042	-	-
Groupe et associés (3)	64 143	64 143	-	-
Autres dettes (dont sur pensions titres)	346 676	346 676	-	-
Produits constatés d'avance	42 353	42 353	-	-
TOTAL	7 349 304	5 978 419	1 370 885	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	712 500	(3) Emprunts, dettes contractés		-
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	968 826	auprès des associés personnes physiques		



PRODUITS A RECEVOIR (Euros)

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	104 077
Créances clients et comptes rattachés	497 499
Autres créances	904 419
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	39 763
TOTAL	1 545 758

CHARGES A PAYER (Euros)

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 891
Emprunts et dettes financières divers	2 167
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 618
Dettes fiscales et sociales	134 962
Autres dettes	346 651
TOTAL	621 289

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Euros)

ELEMENTS	Charge	Produit
Charges et produits d'exploitation	14 434	42 353
TOTAL	14 434	42 353

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (Euros)

ELEMENTS	Nombre	Valeur
Actions composant le capital social au début de l'exercice	1 890 000	3 000 000
Actions composant le capital social en fin d'exercice	1 801 803	2 860 005



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET (Euros)

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	MONTANT
Conception, fabrication et réalisation de moules	10 076 952
TOTAL	10 076 952

La société exerce son activité exclusivement dans le secteur de la conception, la fabrication et la commercialisation de moules.

REPARTITION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	MONTANT
France	6 622 010
Union Européenne	1 958 058
Export	1 496 884
TOTAL	10 076 952

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES (Euros)

VENTILATION	Avant impôts	Impôts correspondants	Après impôts
Résultat courant	- 262 722	- 51 085	- 211 637
Résultat exceptionnel	85 372	- 891	86 263
Résultat comptable	- 177 350	- 51 976	- 125 374

ECARTS DE CONVERSION (Euros)

NATURE	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immobilisations financières				40 408
TOTAL				40 408



CREDIT BAIL (Euros)

	Terrains	Constructions	Instal. Matériel outillage	Autres	Montant
VALEUR D'ORIGINE	4 824	559 984	-	-	564 808
AMORTISSEMENTS					-
Dotation de l'exercice	-	37 332	-	-	37 332
Dotation aux amortissements cumulées	-	429 821	-	-	429 821
VALEUR NETTE THEORIQUE	4 824	130 163	-	-	134 987
REDEVANCES PAYEES					-
au cours de l'exercice	-	55 206	-	-	55 206
cumulées	-	527 547	-	-	527 547
REDEVANCES RESTANT A PAYER					-
A un an au plus	-	55 206	-	-	55 206
A plus d'un an et moins de 5 ans	-	128 813	-	-	128 813
A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	184 019	-	-	184 019
VALEUR RESIDUELLE	-	4 573	-	-	4 573

ENGAGEMENTS FINANCIERS (Euros)

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals, cautions et garanties	1 498 519
Engagements de crédit-bail immobilier	184 019
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	51 898
TOTAL (1)	1 734 436
ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals, cautions et garanties	-
TOTAL	-

(1) dont concernant les filiales

277 979



INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (Euros)

ÉLÉMENTS	Montant
Résultat de l'exercice	- 125 374
+ impôts sur les bénéfices	- 51 976
= Créances d'impôt sur les bénéfices	-
= Résultat avant impôts	- 177 350
VARIATION DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	
Amortissements dérogatoires (dotations moins reprises)	70 897
Total	70 897
Résultat hors incidence des évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	- 106 453

EVOLUTIONS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (Euros)

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements de la dette future d'impôts	
Provisions réglementées :	
~ Amortissements dérogatoires	124 968
TOTAL	124 968
Allègements de la dette future d'impôts	
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation :	
~ Charges provisionnées pour congés payés	60 011
~ Provisions pour perte à terminaison	3 204
~ Provisions pour impôts	-
Autres :	
~ Organic	16 123
~ Participation effort construction	3 649
~ Prov. pour garanties données aux clients	47 331
TOTAL	130 318
DEFICITS REPORTABLES	84 299
MOINS VALUES A LONG TERME	105 634

EFFECTIF MOYEN

CATÉGORIE DE PERSONNEL	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	-	-
Agents de maîtrise et techniciens	14	-
Employés	-	-
Ouvriers	10	-
TOTAL	24	-



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	DEVISE	Capital *	Capitaux propres *	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Résultat de l'exercice *
					Brute	Nette	
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							
FREE INDUSTRIE SAS	EUR	38 113	2 438 797	99,72	1 262 162	1 262 162	85 936
TECHMO 61 SARL	EUR	30 490	1 214 006	100,00	356 715	356 715	19 706
3MO SARL	EUR	76 225	1 096 241	100,00	76 225	76 225	-455 868
CARAU SCI	EUR	1 524	374 729	89,90	70 950	70 950	89 921
ENGERMO LTDA	BRL	10 000	non disponible	15,00	1 063	-	non disponible
MOLDS HIGH TECH 2000 SARL	EUR	8 000	978 147	100,00	107 600	107 600	74 450
ERMOSOGA Sp. Z o.o.	PLN	50 000	-2 804 785	90,00	11 526	-	94 005
MOULINDUSTRIE SAS	EUR	390 000	2 058 996	100,00	2 266 453	2 266 453	218 659
ERMO AMERIQUE DU NORD INC.	CAN	1	2 269	100,00	1	1	2 463

* Montants exprimés en devise d'établissement des comptes

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Créances sur ventes	Dettes sur achats
	Brut	Net					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations							
FREE INDUSTRIE SAS	-	-	18 816	2 741 631	-	-	709 322
TECHMO 61 SARL	-	-	-	2 167 558	-	27 969	370 600
3MO SARL	-	-	-	3 979 095	-	99 462	21 286
CARAU SCI	-	-	-	303 310	-	-	-
ENGERMO LTDA	432 304	-	-	-	-	-	-
MOLDS HIGH TECH 2000 SARL	-	-	259 163	2 247 381	-	47 171	567 000
ERMOSOGA Sp. Z o.o.	1 784 089	1 034 089	-	1 100 568	-	7 092	8 418
MOULINDUSTRIE SAS	-	-	-	7 941 556	-	624 800	708 865
ERMO AMERIQUE DU NORD INC.	-	-	-	132 004	-	10 104	-

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Entreprises liées	Montant	
	Brut	Dépréciation
Immobilisations financières		
- Participations	4 155 081	11 526
- Créances rattachées à des participations	1 784 089	750 000
Avances et acomptes versés sur commandes	-	
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés	814 118	
- Autres créances	887 192	
Avances et acomptes versés sur commandes	88 500	
Dettes		
- Emprunts et dettes financières divers	64 089	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 258 978	
- Autres dettes	3 304	
Charges financières		
- Intérêts et charges assimilées	2 113	
Produits financiers		
- Produits de participation	-	
- Autres intérêts et produits assimilés	58 834	



TABLEAU DE FINANCEMENT (Euros)

RESSOURCES DURABLES	31/12/2007	31/12/2006
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Résultat net comptable	- 125 374	371 622
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	408 759	918 880
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	106 164	27 774
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	54 404	28 094
Produit des cessions d'éléments d'actif	115 096	130 205
Quote-part de subvention virée au résultat de l'exercice	7 981	14 812
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	108 548	1 145 806
CESSIONS ET RÉDUCTIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	66 700	130 205
Cessions d'immobilisations financières		
Réductions d'immobilisations financières	319 486	97 044
AUGMENTATION DE CAPITAL OU APPORTS	-	-
AUGMENTATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES		
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIÈRES	771 636	1 024 881
TOTAL DES RESSOURCES DURABLES	1 266 369	2 397 936
EMPLOIS STABLES		
DISTRIBUTIONS MISES EN PAIEMENT	-	-
ACQUISITIONS D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	4 290	28 441
Immobilisations corporelles	1 140 145	325 008
Immobilisations financières	419 737	1 294 170
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	-	-
RÉDUCTIONS DES CAPITAUX PROPRES ET RETRAITS		8 872
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	968 826	662 448
TOTAL DES EMPLOIS STABLES	2 532 999	3 845 024
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	- 1 266 629	- 1 447 088



EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE (Euros)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	Évolution	
	Besoin	Dégagement
D'EXPLOITATION		
Stocks et en cours		8 037
Avances et acomptes versés sur commandes		208 805
Clients et autres créances	1 120 580	
Avances et acomptes reçus sur commandes	141 864	
Fournisseurs et autres dettes		906 142
BFR D'EXPLOITATION	139 460	-
HORS EXPLOITATION		
Autres débiteurs	136 431	
Autres créditeurs		652 037
BFR HORS EXPLOITATION	-	515 607
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-	376 147

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (rappel)	- 1 266 629
--	--------------------

TRÉSORERIE	variation	
	positive	négative
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE		890 482



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ERMO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons en particulier procédé aux contrôles appropriés pour apprécier la valorisation des travaux en cours à leur coût de production. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons recherché l'existence éventuelle de pertes à terminaison à comptabiliser en provision.

Dans le cadre des nouvelles garanties contractuelles accordées aux clients, nous avons apprécié le caractère raisonnable de la provision précisée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons néanmoins qu'il n'est fait mention d'aucune information relative aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait au MANS

Le 17 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes d'Angers

EXPERTIS
AUDIT et CONSEIL
Mallecot Jean-Pierre
29, rue Jean Grémillon
72000 Le Mans

Patrice LEZLA
8, rue des Jacobins
72000 Le Mans



RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES

(articles L225-38 à L 225-40 du Code de Commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

▪ *Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :*

En application de l'article L. 225.40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1/ Votre Conseil d'Administration du 2 janvier 2007 a autorisé votre Président à signer un avenant à la convention de prestations de services facturées par la Société **FREE INDUSTRIE** à votre Société.

Le montant est composé d'une partie fixe de 1 100 000 € et d'une partie variable correspondant à 14% du chiffre d'affaires réalisé par la société ERMO, exception faite du chiffre d'affaire apporté par MOULINDUSTRIE en sous-traitance, pour lequel le taux est de 4%.

Le montant comptabilisé en charges pour l'exercice 2007 s'élève à 2 164 720,18 € HT

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

2/ Votre Conseil d'Administration du 29 novembre 2007 a autorisé votre Président à acquérir 5 parts sociales de la société MOLDS HIGH TECH 2000, détenues par Monsieur Alain LAUNAY, pour un montant de 100 000 €.

Administrateur concerné : Monsieur Alain LAUNAY



▪ **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

• **Facturation entre Sociétés du groupe**

1/ Votre Conseil d'Administration a autorisé la facturation par votre Société à la Société **FREE INDUSTRIE** de prestations diverses (électricité, téléphone).

Le montant comptabilisé en produits pour l'exercice 2007 s'élève à 29 270,20 € H.T

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

2/ Votre Conseil d'Administration du 2 janvier 2006 a autorisé votre Président à signer un avenant au bail de sous-location entre votre Société et la Société **FREE INDUSTRIE**, à effet du 1^{er} février 2006, pour tenir compte de la réduction de la surface louée.

Le nouveau loyer annuel est fixé à 44 000 € HT.

Le montant comptabilisé en charges pour l'exercice 2007 s'élève à 44 000 € HT

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

• **Intérêts de compte courant**

1/ Votre Conseil d'Administration a autorisé la facturation d'intérêts sur les montants prêtés au cours de l'exercice par la Société **FREE INDUSTRIE** à votre Société.

Le taux utilisé pour l'exercice est de 5,41 % et le montant comptabilisé en charges pour l'exercice 2007 s'élève à 53,17 €

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

2/ Votre Conseil d'Administration a autorisé la facturation d'intérêts sur les montants prêtés au cours de l'exercice par votre Société à la Société **ERMOSOGA**.

Le taux utilisé pour l'exercice est de 4,934 % et le montant comptabilisé en produits pour l'exercice 2007 s'élève à 49 447,57 €

Administrateur concerné : Monsieur Bertrand HUGAIN



3/ Votre Conseil d'Administration a autorisé le versement d'intérêts sur les sommes laissées en compte courant par les associés.

Le taux utilisé pour l'exercice est de 5,41 % et le montant comptabilisé en charges pour l'exercice 2007 s'élève à 1,35 €

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

- Cautions

1/ Votre Conseil d'Administration du 31 mai 2000 a autorisé votre Président à engager votre Société pour se porter caution solidaire de la société **MOLDS HIGH TECH 2000** envers la Société **AUXICOMI**, à hauteur de 259 163 euros, pour garantir le paiement et le remboursement au titre d'un crédit bail immobilier.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

2/ Votre Conseil d'Administration du 25 octobre 2000 a autorisé votre Président à porter à 365 878 euros l'engagement de caution solidaire de votre Société pour **FREE INDUSTRIE**, au profit de la société **AUXICOMI** pour un crédit bail immobilier.
Au 31 décembre 2007, cet engagement est de 18 816 €.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

3/ Votre Conseil d'Administration du 20 juillet 2006 a autorisé votre Président à engager votre Société pour se porter caution solidaire de la Société **MOLDS HIGH TECH 2000** envers le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, à hauteur de 900 034 €, pour garantir le remboursement du prêt de 840 000 € contracté par cette filiale.

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Yves PICHEREAU

Fait au MANS

Le 17 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes d'Angers

EXPERTIS
AUDIT et CONSEIL
Mallecot Jean-Pierre
29, rue Jean Grémillon
72000 Le Mans

Patrice LEZLA
8, rue des Jacobins
72000 Le Mans



ERMO
Société anonyme
au capital de 2 860 004,76 euros
Siège social : Zone artisanale
53440 MARCILLE LA VILLE
RCS B 316 514 553

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8
JUILLET 2008**

I – A TITRE ORDINAIRE :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration du Président, et des commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels qui se soldent par une perte de 125 373,70 euros et les comptes consolidés par un bénéfice de 25 684 euros, arrêtés à la date du 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 125 373, 70 euros de la manière suivante :

- en totalité au compte « autres réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Année d'exercice	Montant des dividendes	Montant de l'avoir fiscal	Total
2004	0, 08 €	-	0, 08 €
2005	-	-	-
2006	-	-	-

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions desdits rapports et les conventions qui y sont mentionnées.

II – A TITRE EXTRAORDINAIRE :

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-III du Code de Commerce :

- Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance,
- Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- Décide, pour le cas où le conseil d'administration déciderait d'émettre des obligations avec bons de souscription d'actions remboursables, que le montant nominal maximal des actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons de souscription sera de deux millions d'euros étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la décision précédente et, que le prix d'exercice du droit de souscription des bons résultant de l'émission d'obligations avec bons de souscription d'actions remboursables sera au moins égal à 70% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action constatés sur le marché pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.
- Décide également que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder dix millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies.

- Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les 3/4 au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

- Constate que la délégation susvisée comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles pourront donner droit les bons de souscription d'actions émis en vertu de la présente délégation.

- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.



La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois conformément au troisième alinéa de l'article L.225-169 du Code de Commerce.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L.225-129 III du Code de Commerce :

- Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

- Décide que le montant nominal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à deux millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; il est en outre précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la première résolution de la présente assemblée.

- Décide, pour le cas où le conseil d'administration déciderait d'émettre des obligations avec bons de souscription d'actions remboursables, que le montant nominal maximal des actions pouvant être souscrit par les titulaires de bons de souscription sera de deux millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la première résolution et de la décision précédente de la présente assemblée.

- Décide également que le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant nominal des titres des créances qui seront émis en vertu de la première résolution de la présente assemblée.

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

- Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité



d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme, à des actions de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- Constate que la délégation susvisée comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles pourront donner droit les bons de souscription d'actions émis en vertu de la présente délégation.
- Décide que la somme revenant, ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en Bourse de l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédent le début de l'émission des valeurs mobilières.
- Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec possibilité de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en oeuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance; même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable à compter de la présente assemblée pour une durée de 26 mois, conformément au troisième alinéa de l'article L.225-169 du Code de Commerce.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide :

- que le Président disposera d'un délai maximum de 6 mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code du travail ;
- d'autoriser le Président, à procéder, dans un délai maximum d'un an à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 100 000 euros du montant nominal du capital social qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5, al.3 du Code du travail ; en conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'assemblée générale prend acte que cette décision prive d'effet à due concurrence, le cas échéant, la précédente délégation consentie par la présente assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

ELEMENTS	2003	2004	2005	2006	2007
I. Capital fin d'exercice					
Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	2 860 005
Nb actions ordinaires existantes	1 890 000	1 890 000	1 890 000	1 890 000	1 801 803
Nb actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nb max. d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droits de sousc.	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	9 795 643	9 649 357	9 217 323	8 009 972	10 076 952
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 739 299	269 460	544 473	1 125 494	125 244
Impôts sur les bénéfices	551 297	- 24 946	44 726	- 138 494	- 51 976
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	551 297	- 54 441	92 630	371 622	- 125 374
Résultat distribué	203 032	221 538	147 663	-	-
III. Résultats par action					
résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,81	0,16	0,26	0,67	0,10
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,29	- 0,03	0,05	0,20	- 0,07
Dividende attribué à chaque action	0,12	0,08	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	44	38	32	26	27
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 093 274	1 077 794	912 603	819 337	828 652
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	431 895	442 773	374 584	337 110	341 394